

**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**

**Séance publique  
du jeudi 22 mars 2018 à 9h30  
Hémicycle du Pharo – Marseille**

*In extenso*

## **ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

## **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Loïc BARAT représenté par Dany LAMY - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Louis BONAN représenté par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Henri CAMBESSEDES représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Philippe CHARRIN représenté par Jean-Pierre SERRUS - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Dominique FLEURY- VLASTO représentée par Marie-France DROPY- OURET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Régis MARTIN représenté par Arnaud MERCIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Jérôme ORGEAS représenté par Gérard GAZAY - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - René RAIMONDI représenté par Georges CRISTIANI - Jean ROATTA représenté par Gérard CHENOZ - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Josette VENTRE représentée par Marie-Louise LOTA - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI - Nadia BOULAINSEUR - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Patrick PADOVANI - Stéphane PICHON - Roland POVINELLI - Bernard RAMOND - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Louis TIXIER - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

**ETAIENT PRESENTS ET REPRESENTES EN COURS DE SEANCE :**

Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL représentée à 10h28 par Sandra DALBIN - Gaëlle LENFANT représentée à 10h30 par Loïc GACHON - Patrick MENNUCCI représenté à 11h01 par Eugène CASELLI - Arlette - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 11h28 par Martine VASSAL - Gilbert FERRARI représenté à 11h31 par Martial ALVAREZ - Michel DARY représenté à 11h34 par Lisette NARDUCCI - Marcel MAUNIER représenté à 11h35 par Stéphane RAVIER –

Frédéric BOUSQUET représenté à 11h37 par Richard MIRON - Nicole JOULIA représentée à 11h40 par Béatrice ALIPHAT - Muriel PRISCO représentée à 11h40 par Bernard MARTY - Claude VALLETTE représenté à 11h57 par Carine ROGER - Marie MUSTACHIA représentée à 11h58 par Antoine MAGGIO - Martine RENAUD représentée à 12h00 par Yves MORAINÉ - Christine CALATAYUD représentée à 12h05 par Nathalie FEDI - Céline FILIPPI représentée à 12h08 par Catherine PILA.

**ETAIENT PRESENTS ET EXCUSES EN COURS DE SEANCE :**

Mesdames et Messieurs :

Arlette FRUCTUS à 10h03 – CARLOTTI à 11h15 - Eric CASADO à 11h31 - Didier ZANINI à 11h42 - Jean-Claude FERAUD à 11h49 - Frédéric VIGOUROUX à 12h07 - Danielle MILON à 12h07 - Roland BLUM à 12h11 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Jean-Pierre SERRUS à 12h12 - Mireille BALLETTI à 12h13 - Stéphane PAOLI à 12h14 - Maurice CHAZEAU à 12h14 - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 12h16 - Gérard BRAMOULLÉ à 12h19.

**La séance est ouverte à 9 H 30,**  
**sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,**  
**Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**  
**Ancien Ministre,**  
**Vice-Président honoraire du Sénat,**  
**Maire de Marseille,**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Nous allons procéder à l'appel.

*(M. Ytier procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

L'ouverture de cette séance, la 14<sup>ème</sup> de notre Conseil, marque aussi la deuxième année d'existence de nos instances décisionnelles.

En effet, le 17 mars 2016, une majorité d'entre vous, réunis à quelques pas d'ici, m'a renouvelé sa confiance par 152 voix sur 239.

La mise en place de notre Métropole a pu dès lors s'engager, et, avec le concours de Mme la Première Vice-présidente, des Vice-présidents, des Conseillers métropolitains délégués et de l'ensemble des élus du Conseil, nous avons accompli un travail considérable.

Je tiens à vous témoigner ma reconnaissance en préambule de nos travaux, à remercier l'équipe qui m'entoure, et à saluer l'implication exemplaire de notre administration.

Depuis le 17 mars 2016, nous avons notamment installé la gouvernance, le Bureau et les 20 Vice-présidents délégués, les 12 Commissions de travail et d'études, adopté 3 budgets et, Mesdames et Messieurs, plus de 3 500 délibérations !

Bien entendu, dans le même élan, nous avons installé la Conférence Métropolitaine des Maires, présidée par notre collègue Georges Rosso, bien entendu avec l'appui de M. le Maire de Mimet, M. Georges Cristiani, laquelle a tenu 4 séances plénières, et aussi, le Conseil de Développement, que préside Gérard Goninet.

Donc, oui, Mesdames et Messieurs les Conseillers Métropolitains, notre Métropole est en place et nous pouvons en prendre acte, même si tout n'est pas parfait. Avec le concours des Maires, nous avons intégré un grand nombre de compétences sans augmenter la fiscalité. Je salue à cette occasion le travail accompli par les Maires

dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et l'action efficace de son Président, notre collègue Jean-Pierre Giorgi.

La Métropole est aussi à l'heure dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Que ce soit en matière de gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, des transports, des politiques culturelle et sportive, de soutien à la vie associative, d'aide à l'insertion par l'emploi, ... : la Métropole est aujourd'hui une réalité vécue par les habitants. Oui, elle est présente dans la vie de tous les jours, et elle le sera de plus en plus à l'avenir.

Les habitants et les décideurs de notre territoire ont aussi compris l'importance et l'enjeu d'une telle institution. Ils attendent des réalisations concrètes de notre part, des preuves tangibles de sa valeur ajoutée.

Alors, nous pouvons leur répondre : oui, notre Métropole est d'ores et déjà en action, plus facile qu'à Lyon et plus facilement qu'à Paris !

Que ce soit en matière de mobilité, d'économie, d'aménagement – notre triptyque fondamental – la Métropole engage déjà des réalisations au travers des schémas directeurs que nous avons adoptés ou engagés. Le Pass intégral métropolitain qui atteint 10 000 personnes en un peu plus d'un mois, est en soi une illustration concrète de la mise en œuvre de notre Agenda de la Mobilité adopté à l'unanimité en décembre 2016.

En matière économique, deux tiers des 152 actions de l'Agenda du développement économique sont engagées. De nombreux projets avancent. Plusieurs réalisations ont été achevées ou engagées, comme l'Arena à Aix-en-Provence, la médiathèque de Pertuis, la Halle des sports de Miramas, l'usine de transformation en biométhane des boues d'épuration, dont le chantier vient d'être lancé. D'autres chantiers sortent de terre comme le BHNS d'Aix, le Boulevard Urbain Sud (BUS) à Marseille ou encore les nombreux pôles d'échanges multimodaux répartis sur l'ensemble du territoire, d'Istres à Trets. Ils permettront, d'ici à 2020, de doubler le nombre de places de parcs relais.

Tout cela est foisonnant et tangible. Mais tout cela doit être mis à présent au service d'une stratégie et d'un grand projet.

Pour relever ce défi collectif, nous ne partons pas d'une feuille blanche et nous pouvons puiser dans le vivier des projets avancés par nos premières délibérations, notamment notre Agenda de la Mobilité et notre agenda du Développement économique, mais aussi dans les projets portés par les collectivités et les forces vives depuis plusieurs années. Mais le projet métropolitain doit être considéré comme une formidable opportunité de réinterroger nos choix à la lumière d'une vision transversale aux différentes politiques thématiques.

J'avais annoncé le lancement de la démarche d'élaboration du Projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence il y a tout juste un an, démarche que nous avons baptisée "La Fabrique du Projet".

Vous avez été nombreux, à participer, que ce soit dans le groupe de travail de la Conférence des Maires, animé par notre collègue Frédéric Guinieri, ou via la Conférence spéciale des élus invitée à la Fabrique : Vice-présidents, Membres du

Bureau, Maires, animant un groupe de travail des Maires, représentants des groupes politiques. C'est sous l'autorité de Michel Roux que tout cela se prépare encore.

Ce sont ainsi 12 engagements que la Métropole pourrait prendre, comme autant de volontés de mettre le citoyen-usager au cœur de l'action métropolitaine. Ce sont ces engagements qu'il nous faut consolider et décliner.

Deux horizons de temps ont été retenus pour la mise en œuvre de l'action :

- 2024, année des Jeux Olympiques, où la Métropole accueillera les épreuves de voile et de football ;
- 2040 constitue l'horizon de long terme, à vingt ans, pour la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine ambitieuse.

Notre projet doit être ambitieux.

Je veux ici remercier celles et ceux qui ont participé à la Fabrique du Projet en 2017. Je souhaite maintenant que l'ensemble des élus du Conseil de la Métropole puissent examiner, amender et s'approprier les grandes orientations du projet métropolitain, et en délibérer avant l'été.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Il y a déjà deux ans que nous sommes là. Je m'efforce de faire en sorte que l'esprit métropolitain soit partagé par le plus grand nombre. Bien entendu, tous les engagements que j'avais pris sur les attributions de compensation, à la mairie d'Alleins, je les ai tenus depuis deux ans. Les efforts que nous faisons à la Commission d'appel d'offres sous l'autorité de Bernard Jacquier font que nous avons pu faire des économies, que les Maires sont sans cesse sollicités, il leur est toujours demandé leur avis et la plupart du temps, nous en tenons le plus grand compte.

Si c'était facile, cela se saurait. Ce n'est pas aussi facile que cela, mais quand j'observe ce qui se passe ailleurs, je me dis que nous avons déjà pris un peu d'avance. Voilà mes chers collègues ce que j'avais envie de vous dire aujourd'hui.

*(Applaudissements)*

## **I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2018**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

**Le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité.**

## **II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix le compte rendu des décisions du Président. Y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

### **III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 15 FEVRIER 2018**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix le compte rendu des décisions du Bureau du 15 février 2018. Y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

### **IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DES CONSEILS DE TERRITOIRES**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix le compte rendu des décisions des Conseils de Territoire. Y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

### **V – INFORMATIONS AU CONSEIL**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Des informations vous ont été adressées avec les documents de séance, il s'agit notamment de :

– Procès-Verbal CCSPL du 7 mars 2018

– Mise à disposition de personnel

Y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

Je demande également l'adoption de la procédure d'urgence sur le rapport n°64 bis. Il s'agit du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cadolive.

Y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

La procédure d'urgence est adoptée.

## VI – EXAMEN DES RAPPORTS

### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous allons examiner tout d'abord les rapports de la Commission Finances et Administration Générale.

1. **FAG 001-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Erilia pour le financement de l'opération de construction de 37 logements sociaux "Les Hauts de la Chartreuse" située Impasse des Marronniers à Marseille - Abrogation de la délibération FAG 009-1617/17/CM du 30 mars 2017**

**Monsieur BLUM**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

2. **FAG 002-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM ICF Sud-Est Méditerranée pour le financement de l'opération de transfert de patrimoine de 110 logements sociaux "Quartier Le Panier" située à Marseille**

**Monsieur BLUM**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

3. **FAG 003-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération d'acquisition de 85 logements sociaux "Le Parc" située Chemin de la Commanderie à Marseille - Abrogation de la délibération FAG 029-2029/17/CM du 18 mai 2017**

**Monsieur BLUM**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?



**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

4. **FAG 004-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération d'acquisition de 45 logements sociaux "Les Jardins Turquoises" située 13-15 Avenue du Général Maurice Cheavance Bertin à Marseille**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

5. **FAG 005-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Vilogia pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 33 logements sociaux "Tourrel" située rue Auguste Tourrel à Châteauneuf-les-Martigues - Abrogation de la délibération n° FAG 011-3030/17/CM du 14 décembre 2017**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

6. **FAG 006-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM UNICIL pour le financement de l'opération de réhabilitation de 50 logements sociaux "Résidence Le Lyautey" située Avenue du Mail à Carnoux en Provence**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

7. **FAG 007-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SCA Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social situé 321 Place Général de Gaulle à Salon-de-Provence**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

8. **FAG 008-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Le Nouveau Logis Provençal pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 29 logements sociaux "Route des Vignerons" située Impasse du Pas de Trets à La Destrousse - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

9. **FAG 009-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Nouveau Logis Provençal pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux Domaine de Figuerolles située Avenue Aragon à Martigues - Abrogation de la délibération FAG 22-3041/17/CM du 14 décembre 2017**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

10. **FAG 010-22/03/18 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Nouveau Logis provençal pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 49 logements locatifs sociaux Les Jardins de Notre Dame située Boulevard Notre Dame à Martigues - Abrogation de la délibération FAG 021-3040/17/CM du 14 décembre 2017**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

11. **FAG 011-22/03/18 CM - Abrogation des délibérations FAG 205-3224/17/CM et FAG 206-3225/17/CM du 14 décembre 2017 relatives aux Budgets Annexes pour la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement - Secteur du Bassin Minier en Pays d'Aix et d'Aubagne**

**Monsieur KHELFA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

12. **FAG 012-22/03/18 CM - Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille Provence - Approbation de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018 et des Etats Spéciaux de Territoires**

**Monsieur KHELFA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien,  
R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,  
M. Poggiale, G. Rosso

Abstention de L. Talassin

**13. FAG 013-22/03/18 CM - Approbation de la Décision Modificative n°1 du budget annexe des Transports de l'exercice 2018**

**Monsieur KHELFA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien,  
R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,  
M. Poggiale, G. Rosso

Abstention de L. Talassin

**14. FAG 014-22/03/18 CM - Approbation de la Décision Modificative n°1 des budgets annexes du Territoire Marseille Provence de l'exercice 2018**

**Monsieur KHELFA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- M. Teissier a demandé la parole.

**Monsieur TEISSIER**.- Monsieur le Président, je voudrais apporter quelques précisions sur le budget. Vous nous avez écrit une longue lettre, il y a de cela quelques semaines et vous venez à l'instant de nous donner une note plutôt optimiste et c'est bien normal qu'il en soit ainsi de votre part.

Permettez-moi néanmoins d'apporter un certain nombre de précisions. Il paraît évident, et personne ne pourra dire le contraire, que la situation financière de notre Métropole est particulièrement préoccupante. Mais il est vrai aussi que celles et ceux qui le dénoncent portent probablement une part de responsabilité.

Au-delà de nos divergences, divergences politiques j'entends, nous devons avancer dans l'intérêt de notre territoire et de nos concitoyens. Je saurai, pour ma part, prendre mes responsabilités. Il est un fait que la situation financière de la Métropole est des plus préoccupantes. Alors même que les taux de fiscalité progressent sur certains territoires au nom de l'harmonisation que l'on est obligé d'effectuer, les investissements ont diminué, mes chers collègues, de 200 millions d'euros pour l'année 2016 et contrairement à ce qui vient d'être dit, la stabilisation de l'engagement du

fonctionnement ne l'est pas puisqu'au contraire on constate une augmentation qui tangente les 2%. On n'a pas eu la capacité de maîtriser le poids mort que nous générons.

La Métropole semble s'être d'ores et déjà éloignée de la trajectoire qui avait été fixée par nous-mêmes à propos du Pacte Financier et Fiscal. Je m'en explique. L'épargne nette aux investissements qui est dégagée par le budget principal de 1,879 milliard est inférieure de 16 millions à ce qui avait été préconisé par ce Pacte qui prévoyait 160 millions d'euros supplémentaires. La Métropole semble aussi engagée dans une spirale de surendettement, Monsieur le Président, le budget prévoit un emprunt de 298 millions d'euros, soit plus du double du remboursement annuel de la dette qui est d'ores et déjà de 122 millions d'euros. L'encours de la dette étrangle aujourd'hui notre établissement public et surtout obère sa capacité d'investir sur nos Territoires. Cette situation trouve cependant ses origines dans des passifs qui ont été récupérés par la Métropole, le passif de chacun de nos établissements publics. Les EPCI qui ont fusionné pour créer la Métropole, n'étaient pas tous, et en étaient même bien loin, dans des situations financières avantageuses et je ne citerai pas ceux qui étaient dans les situations les plus compliquées.

Je dois dire qu'en tant que Président de MPM pendant deux ans et demi, j'ai pour ma part pris mes responsabilités. J'ai amorcé un redressement des comptes en particulier avec une compression des charges de fonctionnement, un rétablissement de l'épargne et un apurement des contentieux, notamment avec la société Everé qui, comme vous le savez, traite nos ordures ménagères. Sur la même période, d'autres EPCI, eux, engageaient des projets non financés et / ou révisaient à la hausse les attributions de compensation afin de soustraire ces sommes chiffrées à environ 200 millions d'euros, au budget métropolitain. Cela a d'ailleurs été relevé par la Chambre régionale des comptes comme vous le rappeliez, Monsieur le Président dans votre courrier.

Aujourd'hui, des disparités existent dans le dimensionnement des dotations aux Territoires. C'est au détriment de l'ex MPM et de la ville centre et donc de la Métropole qu'elles s'exercent. Le Territoire du Pays d'Aix est crédité d'une dotation en investissement et fonctionnement de 175 millions d'euros contre 210 millions d'euros pour le Territoire de Marseille-Provence qui compte, soit dit en passant, deux fois plus d'habitants. Donc la dotation par habitant est très parlante. Je vais vous donner un chiffre. Si on le ramène par habitant, on a 557 euros pour le Pays d'Aix, 425 euros pour Istres, 278 euros pour le Pays Salonais, 236 euros pour Martigues et seulement 200 euros pour l'ex-MPM.

Par ailleurs, sur un budget principal de 2,5 milliards, seulement, 571 millions d'euros sont consacrés aux investissements dont 242 millions aux investissements métropolitains. C'est largement insuffisant, vous le reconnaitrez, Monsieur le Président.

Il me semble absolument indispensable de redéfinir la question du rapport entre la ville centre et les périphéries, remettre à plat les charges de centralité où nous pêchons me semble-t-il beaucoup, et évaluer l'effet de ruissellement au profit des autres Territoires. Au plan budgétaire, il nous faut engager au plus vite une politique de réduction de nos charges de fonctionnement justifiée par les économies d'échelle que la

Métropole a vocation à réaliser. Les reversements aux communes et les dotations aux Territoires doivent être revus au profit des investissements d'intérêt métropolitain.

Il s'agit en effet de renforcer nos moyens pour repenser la totalité de l'aménagement du territoire métropolitain et notamment les connexions des centres urbains entre eux, avec l'aéroport, le port, l'aménagement d'équipements structurants pour améliorer notre attractivité économique et accompagner une mutation économique en cours. Nous devons promouvoir la solidarité plutôt que le chacun pour soi. Cette solidarité portera des fruits en matière de développement économique et d'emploi et bien entendu profitera à tous.

Vous pourrez dans ce combat Monsieur le Président, à ce moment-là, compter sur mon engagement à vos côtés.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je réponds volontiers à M. Teissier que nous aurons à approuver, mes chers collègues, dans quelques semaines, le compte administratif 2017. Nous ferons alors un point très précis et comptable de notre situation financière. Je pense que nous constaterons alors que les comptes sont meilleurs que ce que l'on croit et que ce que l'on dit. Mais attendons les comptes définitifs.

Vous avez raison de dire qu'il y a un grand passif. Ce passif est évalué par la Chambre Régionale des Comptes à 200 millions qui ont été engagés par les précédents EPCI et dont nous portons la charge aujourd'hui. C'est vrai aussi que j'aimerais bien que l'aide de l'Etat finisse par arriver. Comme vous êtes un Parlementaire éminent et ancien, peut-être pourrez-vous questionner à l'Assemblée Nationale, le Ministre des Finances pour savoir où nous en sommes et si les promesses qui avaient été faites pourraient être tenues.

Maintenant sur le fond, vous avez raison, sauf que comme cela a été tellement difficile de mettre en marche la Métropole, nous avançons quand même et prenons en charge ce qui avait été décidé préalablement. Par conséquent, on essaie d'arriver à un compte qui fasse ce que les six Conseils de Territoire puissent bénéficier d'une manière équitable d'une aide. Vous avez raison de le dire, ce n'est pas toujours à la Ville de Marseille que tout cela est profitable. Pourquoi l'ai-je fait ? Parce que je suis le Maire de Marseille. Si je tirais tous les crédits, on dirait : il veut servir Marseille parce qu'il est le Président de l'institution. Non, j'ai essayé de faire en sorte, et je vous remercie d'ailleurs à MPM car c'est à MPM en réalité que vous avez été les plus stricts dans la préparation des comptes financiers qui sont présentés aujourd'hui.

En toute hypothèse, je voulais dire dans la discussion du budget primitif 2018 que nous allons maintenant engager la préparation technique mais surtout politique du budget de 2019. Didier Khelfa, aussi bien que Roland Blum, sont déjà à l'œuvre pour préparer cela. Bien sûr que je tiens compte de toutes les interventions qui ont été faites. Je voudrais l'équité, je voudrais la justice et je voudrais qu'on avance.

Pour l'instant, les choses ne se passent pas aussi mal qu'on pourrait le dire, c'est la réponse que je peux vous faire tout en appréciant la teneur et la façon dont vous me le dites bien entendu.

**Monsieur VIDAL**.- Guy, je ne peux pas vous laisser faire cette présentation. Tout d'abord, sur le principe, si on continue à faire l'historique de ce qui se passait avant, on a évoqué Istres Ouest Provence mais vous avez oublié un tableau, vous avez parlé des reversions mais sur les recettes, Istres amène 1500 euros par habitant ; la moyenne de la Métropole, c'est 600. On n'est pas en compte. On a eu des transferts.

C'est le grand débat que j'ai avec le Cabinet du Président Gaudin depuis quelques temps. Istres est un SAN et un SAN a la particularité d'avoir des compétences transversales...

**Monsieur TEISSIER**.- C'était !

**Monsieur VIDAL**.- Cela veut dire que nos AC sont peut-être apparemment au-dessus, mais il y a toute une série de compétences (la culture, le sport de haut niveau etc.) où il y a de l'argent municipal, qui est entré dans le SAN car on a transféré ces compétences. Donc l'analyse des AC s'il faut la faire, il faut la faire avec la réalité des compétences et des dépenses qui sont derrière.

J'ai eu un transfert en 2016 de 19 agents de l'environnement sur une commune qui en avait 60. Effectivement, on va transférer les 19 salaires qui ont augmenté les AC mais je les paie ces 19 agents !

C'est une vision un peu mathématique qu'il faudrait voir d'une manière un peu plus politique, avec la réalité des compétences, la réalité des charges et la réalité de ces éléments. Si on entre dans ce débat, le budget 2019 va avoir quelques difficultés. Je croyais avoir compris qu'on n'évoquait plus l'histoire passée (qui a les dettes, qui a les recettes) et qu'on essayait de voir comment on construit ensemble une nouvelle Métropole avec la base. Le Président Gaudin vient encore de le rappeler : effectivement, quoi qu'on y fasse, avec les compétences telles qu'elles ont été montées et telles que le Gouvernement Valls nous les a transférées, si on n'a pas une aide de l'Etat, on sait qu'on va dans le mur. Car même si on rafle dans les petites communes 300 000 ou 500 000 euros etc., on ne fera pas les 7 milliards de travaux. Il faut que l'Etat respecte ses engagements, sinon, on va tous devenir pauvre et on ne va pas s'en sortir.

C'est une présentation qu'il ne faudrait peut-être plus faire mais voir comment construire l'avenir, voir rapidement pour préparer 2019, sur quels critères on construit ensemble.

J'étais contre la Métropole. J'y suis et j'essaie d'y participer. Il y a la loi, on ne va plus parler de qui a fait quoi, mais de comment on avance pour se sortir de la panade où l'on est.

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Dans les jours qui viennent, tous les élus des finances de nos Territoires seront appelés à une réunion avec Roland Blum et Didier Khelfa pour harmoniser les choses. Nous examinerons le compte administratif. Il ne sera pas aussi mauvais que ce qu'on le dit, mais nous allons préparer. Nous commençons à préparer le budget 2019 de cette manière-là en associant tous les élus responsables des finances des Conseils de Territoire avec nos deux Vice-présidents en charge des finances et du budget.

Je ne vais pas recommencer éternellement le même discours. Nous sommes devant une situation, elle n'est peut-être pas très agréable pour nous. Quant au Gouvernement, il est clair qu'il devra à un moment donné, dans la continuité républicaine, car ce n'est pas l'actuel Gouvernement qui nous a promis, c'est le précédent, sauf que normalement la continuité républicaine existe. Par conséquent, il faut que le Gouvernement actuel s'exécute pour nous donner un coup de main, sans quoi les choses seront difficiles. Ceci dit, nous avons réussi à faire passer déjà trois budgets sans l'aide du Gouvernement. Simplement, ce sera mieux si nous avons aide et assistance de ceux qui sont en charge du pouvoir actuellement.

**Monsieur TEISSIER**.- Je ne veux pas faire de débat quoi qu'il est intéressant et on est là pour ça, mais je voudrais dire à mon collègue Vidal que tout d'abord, je n'ai pas une vision arithmétique mais une vision comptable, ce qui est tout de même assez différent. Je pense que dans un établissement public comme le nôtre, il vaut mieux savoir compter que ne pas savoir compter et ce n'est pas parce que la situation est compliquée qu'il faut se taire, je dirais même que c'est le contraire. Il faut justement que nous ayons la volonté commune et politique de voir comment nous allons réussir. C'est bien ce que j'ai dit, je n'ai pas dit le contraire.

En matière de transfert, mon cher collègue, nous avons à Marseille une Communauté urbaine et cette Communauté urbaine était déjà de structure métropolitaine. Nous aurions déjà pu créer une Métropole à MPM. Donc les transferts, nous les avons eus, Jean-Claude Gaudin avant moi, Eugène Caselli entre nous. En matière de transferts, on a connu ce que vous expliquiez et que vous avez connu pour le SAN. Mais ce n'est pas de cela dont je parlais précisément. Moi aussi je parle d'avenir.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On poursuivra ce débat au fond quand on aura tous les chiffres du compte administratif, c'est pour la prochaine séance, par conséquent, nous reprendrons tout cela précisément.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**Monsieur BRAMOULLÉ**.- Comment fait-on pour parler là ? Cela fait une demi-heure que je demande la parole sur les rapports importants.

**Monsieur COULOMB**.- Ce n'est pas vrai, cela ne fait pas une demi-heure !

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Sur quels rapports importants ? Vous avez la parole, ne vous excitez pas !

*(Exclamations)*

**Monsieur BRAMOULLÉ**.- Je voudrais intervenir sur les rapports qui concernent les DM, les n°12, 13, 14, 15 etc. On a là un cas typique de fonctionnement



qui pourrait être amélioré. Je voudrais prévenir l'ensemble des Conseillers métropolitains que ces rapports sont des rapports qui ne présentent que les balances des DM et absolument pas les modifications internes. Ceci n'est pas normal car on n'a pas les informations sur les mouvements internes des sections. Vous pouvez avoir des modifications de section, je parle en particulier pour le budget annexe des transports, qui concernent des millions d'euros et cela n'apparaît pas dans les rapports. C'est un premier point que je voudrais souligner.

Le deuxième point que je voudrais souligner concerne le rapport n°12 sur la modification de l'enveloppe générale des investissements du Territoire du Pays d'Aix où un million a été retiré et basculé sur le budget central. Je ne conteste pas la possibilité de le faire, ce que je conteste, c'est la façon dont c'est présenté. C'est présenté sans expliquer de quoi il s'agit. Il faut savoir que c'est uniquement pour faire plaisir à M. le Trésorier principal qui ne veut pas que l'on fasse des mouvements d'ordre sur une opération. La conséquence de cette justification de type bureaucratique, c'est qu'en terme politique, l'enveloppe des investissements du Pays d'Aix est réduite d'un million d'euros. Ce n'est pas le montant que Guy Teissier a évoqué tout à l'heure, ce n'est pas 175 millions, c'est 146 millions. Un million de moins, cela fait 145 millions. Je ne voudrais pas que dans les budgets à venir, on s'appuie sur cette réduction-là qui est déjà une réduction importante par rapport aux capacités de financement du Pays d'Aix.

Permettez-moi de terminer sur les remarques qui ont été faites par Guy Teissier et Yves Vidal. C'est vrai qu'on va être dans une situation tendue, mais Guy, ce n'est pas le Pays d'Aix qui est responsable de cela, c'est le montage de la Métropole lui-même. Le Pays d'Aix a la possibilité de financer parce qu'il rapporte beaucoup à la Métropole, le volume d'investissement de l'ordre de 200 millions d'euros.

Voilà ce que je voulais souligner. On votera quand même les DM, néanmoins, si l'administration pouvait donner plus d'explications internes aux mouvements, ça serait pour l'ensemble non seulement de l'opposition mais des Conseillers des informations importantes.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- On a bien entendu cela mais en réalité, vous ne perdez rien. Monsieur Montagnac, vous souhaitez répondre à M. Bramoullé.

**Monsieur MONTAGNAC.**- Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Une information au sujet de The Camp. The Camp est, à partir de maintenant, une compétence métropolitaine. Le percepteur dit que c'est à la Métropole d'encaisser ce million. On a donc enlevé ce million du Pays d'Aix pour le mettre sur le budget de la Métropole. Ce n'est pas un holdup de la Métropole, c'est la loi. A partir du moment où l'on conteste régulièrement l'application de la loi, on est toujours en contradiction mais simplement, sur cet exemple, on n'a fait qu'appliquer la loi. C'est sûr que dorénavant, ce million de The Camp, vous ne l'aurez plus, c'est normal, c'est la Métropole qui le récupère.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mais vous ne l'aurez plus en dépense non plus !

**Monsieur KHELFA.**- Monsieur le Président, pour répondre à notre collègue Gérard Bramoullé, je rappelle que sur tous les rapports transmis, il y a des annexes.

Ces annexes comprennent l'ensemble des documents qui sont ici demandés. Nous avons eu une Commission Finances au cours de laquelle nous avons aussi pu expliquer le contenu de chacune de ces décisions modificatives. Bien évidemment Gérard, je reste à votre disposition si vous avez besoin d'un certain nombre d'éclaircissements et je peux venir sur votre Territoire rencontrer vos services avec nos services de la Métropole pour éclaircir un certain nombre de points si ces points sont légèrement obscurs pour vous.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- De toute manière, on avait déjà voté avec l'assentiment de M. Bramoullé.

M. Poggiale demande la parole.

**Monsieur POGGIALE.**- Monsieur le Président, chers collègues, quand on parle budgets, on parle projets. Et d'après les deux pages de communication que la Métropole s'est offertes samedi pour célébrer deux années de votre présidence : *la Métropole a déjà fait beaucoup et elle voit loin.*

Surtout pour les transports d'ici 2030 : *Gare souterraine LGV, RER métropolitain, nouvelles lignes de tramway et de métro à Marseille, voies apaisées, transports propres, logistique urbaine performante et non polluante, BHNS un peu partout, réseau express métropolitain, accessibilité aux personnes handicapées, etc.*

Il est déjà surprenant d'afficher un tel optimisme sans rien dire de nos capacités budgétaires impactées par l'absence du concours de l'Etat tandis que ses dotations ont reculé, ainsi que la forte diminution des recettes de la fiscalité économique.

Mais il y a encore plus surprenant.

Ainsi, on voit apparaître des projets à Marseille, non inscrits au PDU, qui n'ont même pas franchi le cap d'une proposition d'étude, comme *une quatrième ligne de tramway et une troisième ligne de métro entre Saint Jérôme et le Roy d'Espagne...*

Et surtout on voit disparaître le Val'tram à l'Est du territoire métropolitain.

Qui pourtant, a été acté quatre fois par notre assemblée souveraine au réseau premium d'échelle métropolitaine.

Je rappelle nos décisions :

Décembre 2016 : l'Agenda de la Mobilité inscrit le Val'tram dans la première phase de réalisation MétroExpress d'ici 2020, comme une desserte de la haute vallée de l'Huveaune en prolongeant le tramway d'Aubagne.

Dans ce même document, on envisage après 2025, l'extension sur toute la vallée de l'Huveaune des tramways d'Aubagne et de Marseille pour les faire se rejoindre à La Valentine.

On ne peut pas mieux caractériser un projet d'intérêt général métropolitain qui ne se contente pas de Transport en Commun en Site Propre sur le seul périmètre de Marseille.

C'est ce qu'ont fait les Métropoles de Lyon, Bordeaux, Montpellier, pour construire leurs réseaux.

Dans la foulée de cet agenda nous avons adopté au même Conseil de décembre 2016, deux délibérations : l'une budgétaire pour créer et affecter une autorisation de programme de 147 millions d'euros pour réaliser le Val'tram. L'autre approuvant le dossier d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

En mai 2017, nous avons à nouveau délibéré pour confirmer le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Façoneo pour réaliser ce projet.

Ajoutons à cela, l'achat des voies Valdonne à la SNCF, les études réalisées, et surtout l'accord, me semble-t-il, du Département et de l'Etat pour subventionner le projet respectivement à hauteur de 30 et 18 millions d'euros, plus un petit million de la Région inscrit au CRET en décembre dernier.

Au total, cela fait 49 millions d'euros de subventions. Subventions dont nous savons tous qu'elles ne sont pas éternelles.

Force est de constater que l'absence de ce projet dans la communication de samedi, emboîte le pas aux déclarations successives qui visent à enterrer le projet que nous avons acté.

Pour justifier cet enterrement, on évoque des imprévus techniques et financiers, une absence soudaine de dimension métropolitaine et une fréquentation insuffisante en dessous de 10.000 passagers / jour.

Pour information, les trois stations de métro après la Gare de la Blancarde jusqu'à la Fourragère ont été réalisées pour un coût deux fois plus élevé que le Val'tram et n'ont toujours pas une fréquentation qui dépasse les 7 à 8.000 voyageurs quotidiens. Par contre, elles contribuent à structurer les projets d'aménagement urbain autour des TCSP.

Ce qui me semble être le cas du projet Val'tram.

Alors, s'il y a des problèmes, des imprévus et des surcoûts – ce qui est très souvent le cas dans tout projet d'infrastructures – il faut expliquer d'où ils viennent et pourquoi.

Mais, une chose est certaine, notre Conseil métropolitain n'a délégué à personne son droit à étudier, débattre et surtout décider des orientations et des projets en matière de déplacements, de mobilité, de transports publics.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, il me semble qu'il est temps de demander à la Commission Transports d'auditionner les acteurs du projet Val'tram – élus concernés, maître d'ouvrage Façoneo, Techniciens et/ou Bureaux d'études – pour

pouvoir être en connaissance suffisante du dossier et des approches différentes financières ou techniques.

**Madame BARTHELEMY.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, il ne faut surtout pas que le Val'tram devienne un sujet politique... surtout pas, Monsieur Poggiale. J'aurais préféré, je vous l'avoue, que ce soit un Maire du Territoire qui intervienne à ce sujet. Je prends la parole, ce n'était pas prévu, mais je suis obligée de le dire. On a eu un long débat en Conseil de Territoire lundi dernier en présence de Jean-Pierre Serrus. Ce débat a duré deux heures et je crois que chacun a pu constater, y compris le Vice-président aux Transports, que c'était un projet qui recevait l'unanimité de tous les élus, quelles que soient leurs couleurs politiques et dieu sait si le Territoire que j'ai l'honneur de présider de ce côté a une belle diversité.

Il fait l'unanimité et en conséquence, il ne faut pas qu'aujourd'hui, ce soit, presque par votre prise de parole, le Val'tram de la gauche, contre le refus de la droite. C'est un sujet qui nous fédère tous dans le Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Monsieur le Président, permettez-moi juste une observation. Tout à l'heure en Bureau, vous avez dit qu'il fallait que l'usager soit replacé au centre – je crois ne pas travestir vos paroles – de l'intérêt de la Métropole.

La question du Val'tram aujourd'hui devient finalement assez symbolique, Monsieur le Président. Pourquoi ? Où est aujourd'hui l'intérêt métropolitain ? Quelle définition à ces symboliques lui donne-t-on ?

Notre projet Val'tram était destiné à desservir un bassin de vie qui a été voulu par les élus, voulu depuis longtemps, ce n'est pas nouveau, pour desservir un bassin sur une voie ferrée qui nous appartient, que vous avez achetée, avec des rames que nous possédons, tout un système ferroviaire que nous avons déjà. Il s'agit de desservir un bassin de vie au travers des communes pour aller en grosse partie en direction de Marseille puisque vous n'ignorez pas que tout le trafic du Pays d'Aubagne est en direction de Marseille. Au lieu de ce projet qui figurait dans l'Agenda de la Mobilité, qui avait été effectivement, Monsieur Poggiale, voté ici, on nous propose en substitution, des bus sur autoroutes pour aller sur Aix-en-Provence. Excusez-moi, cela ne peut pas être acceptable...

Il y a un sketch de Chevalier et Laspalès. M. Chevalier veut acheter un billet pour aller à Pau et M. Laspalès lui vend un billet pour aller à Strasbourg. C'est un peu la même chose qu'on nous propose.

La Métropole aujourd'hui doit s'occuper de la proximité aussi. Pourquoi ? M. Serrus vous le dira sans doute ; c'est vrai qu'elle a pour but de créer des grands axes transversaux, des grandes rivières qui n'existent pas parce que nous avons du retard etc. Mais si ces grandes rivières ne sont pas irriguées par des petits ruisseaux que la Métropole doit créer dans les bassins de vie, ces rivières resteront à sec.

Le projet de bus, même s'il est connecté à un Bus à Haut Niveau de Service pour aller dans la zone des Paluds, ce projet de bus sur autoroute vers Aix-en-Provence n'est pas utile car aujourd'hui le trafic est fluide. C'est même tellement vrai, d'ailleurs, M. Serrus vous le dira, qu'il n'y a pas besoin de voie réservée. Si la Métropole ne s'occupe pas de la proximité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, qui va s'en

occuper aujourd'hui ? Les Maires, ils le disent assez, sont sous perfusion ; ils ont besoin des dotations qu'on leur donne pour vivre. Les Territoires aujourd'hui n'ont plus de personnalité morale et ne peuvent pas décider eux-mêmes sans l'aval de la Métropole. Qui va s'occuper de la proximité ? Je crois qu'aujourd'hui, la Métropole doit réfléchir. Est-ce que l'intérêt métropolitain, ce n'est pas avant tout l'intérêt des gens ? L'intérêt des gens qui marinent pendant des heures dans les embouteillages, où qu'ils soient, sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ou ailleurs. Est-ce qu'il ne faut pas un peu plus écouter les élus ?

Voilà, Monsieur le Président ce que je comptais dire pour répondre à M. Poggiale et aux personnes qui interviendront sur ce sujet. Je crois qu'il y a une réflexion que nous devons mener. Il faut écouter les élus de proximité car ce sont eux les plus proches de nos concitoyens. Nos concitoyens attendent tout simplement de la Métropole qu'elle règle leurs problèmes du quotidien. Merci beaucoup.

**Monsieur JULLIEN.**- Monsieur le Président, chers collègues, vous allez peut-être me trouver redondant par rapport aux propos qui ont été tenus par M. Poggiale et Mme la Présidente Barthélémy, mais je tiens à intervenir dans ce débat et à ce moment sur cette délibération qui parle du budget transports de notre Métropole pour informer le Conseil de la volonté des Maires, Sylvia l'a vaguement évoqué dans ses propos, de voir se projet aboutir. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous avons cru percevoir lors de notre rencontre avec le Vice-président délégué à la Mobilité.

Depuis plusieurs mois, avec mes collègues du pays d'Aubagne et de l'Etoile, nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement les projets prévus dans notre agenda de la mobilité et notamment le projet métropolitain du Val'tram.

Un projet métropolitain non seulement parce qu'il prévoit la mobilité de nos administrés mais aussi parce qu'il constitue un outil nécessaire en matière de développement économique, en matière de développement durable dans cette partie de notre Métropole.

C'est aussi un projet d'intérêt métropolitain parce qu'il est travaillé depuis de nombreuses années, conjointement par l'ensemble des élus, par la population, par le monde économique de ce territoire.

A l'heure de la préparation de notre budget qui ne consacre aucun crédit à ce projet, nous tenions à manifester notre mécontentement.

Dans une rencontre que vous avez initiée, Monsieur le Président avec les Maires de ce Territoire, M. le Vice-président à la mobilité nous a fait part de son scepticisme quant à l'efficacité de ce projet. (La fréquentation estimée à 7000 passagers/jour lui semble insuffisante par rapport au coût de l'investissement).

Rien n'est démontré à ce jour.

Avec un coût de 147 millions d'euros pour 14 kilomètres de trajet, soit 10 millions d'euros au kilomètre, ce moyen de transport ferré est certainement le moins cher de France.

Le projet alternatif présenté par M. le Vice-président consiste à mettre en place la ligne de Metroexpress également dans l'Agenda de la Mobilité.

Dans une étude qui me semble faite à la va-vite et sans concertation, le projet de BHNS a été modifié en créant 4 stations pour notre Territoire en bordure des voies d'autoroute qui ne seront qu'accessibles soit par voiture soit par navette.

Pour nous, ce moyen de transport, circulant uniquement sur autoroute, ne peut pas se substituer au Val'tram qui dessert directement nos cœurs de ville. Il ne peut être que complémentaire et c'est bien comme ça que nous l'avions perçu dans l'Agenda de la Mobilité.

Pour les élus du Territoire mais surtout pour la population, cette solution dont il n'est pas démontré que le coût soit véritablement avantageux, n'est pas acceptable car en éloignant les stations des centres ville elle ne répond pas à des critères suffisants pour faciliter l'accessibilité et la rapidité.

Dans notre Territoire, depuis 2009 nous travaillons avec la population en ateliers citoyens, en réunions de concertation, aux problèmes de la mobilité. La gratuité nous a permis de favoriser les transports en commun et la voie de Valdonne a été identifiée comme un axe pertinent pour desservir non seulement le Territoire mais au-delà avec des prolongements possibles vers le Nord comme vers le Sud-Ouest.

Ce projet a été acté dans nos documents d'urbanisme, le SCOT et les PLU de nos communes.

Des documents d'urbanisme sur lesquels s'appuient bon nombre de projets d'aménagement de cette partie de la Métropole.

Je ne les citerai pas ici, mais chaque commune du Territoire possède ses projets d'aménagement qui tiennent compte de la fréquentation de cet axe.

Nous sommes donc en présence d'un projet mûrement réfléchi, un projet qui permet également de mutualiser et de rentabiliser les installations techniques existantes dans notre ville centre.

Un projet qui a reçu les aides du Département à hauteur de 30 millions d'euros, celle de l'Etat pour 18 millions d'euros et celle de la Région annoncée lors du CRET.

Pensez-vous que toutes ces institutions n'ont pas examiné la pertinence de notre projet avant d'engager leur financement ?

Est-ce raisonnable de sacrifier ce projet ?

En supprimant ce projet, ne fait-on pas une erreur d'aménagement qui nous sera reprochée plus tard, comme nous reprochons à ceux de nos prédécesseurs qui n'ont pas su appréhender les problèmes de mobilité de notre département plus tôt.

J'entends bien, Monsieur le Président, nous entendons bien. Vous nous le répétez souvent : nous n'avons pas l'argent.

Pour autant, sommes-nous incapables de trouver des alternatives qui soient de véritables alternatives capables de contourner cet écueil financier ?

Des solutions d'amendement sont possibles, nous le savons. Mais en aucun cas, et compte tenu de la géographie du Territoire, elles passent par un mauvais aménagement du réseau BHNS qui, s'il constitue un moyen de liaison souhaitable et

nécessaire entre nos grandes villes, ne permet pas la mobilité nécessaire à l'échelle de ce territoire de l'Est métropolitain.

A l'heure de l'aménagement de notre Métropole, de la création d'espaces de mixité sociale dans nos communes, de l'implantation d'établissements publics (je pense aux lycées) et d'infrastructures nécessaires liées à l'évolution démographique de nos communes, à l'heure de la saturation de nos axes routiers et autoroutiers, nous ne pouvons pas tirer un trait sur le projet Val'tram.

Nous avons délibéré dans cette Assemblée à plusieurs reprises sur ce projet et notamment sur son financement.

Remettons-nous au travail en concertation avec la Commission des Transports, et faisons en sorte de donner vie à ce projet indispensable pour le développement et l'aménagement de notre Métropole.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur BOULAN.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord un petit mot à l'attention de mon collègue, Pierre Coulomb, moi, j'ai appuyé à moins le quart, vous ne pouvez pas le voir parce que vous êtes devant donc j'ai attendu tout ce moment pour prendre la parole.

J'interviendrai deux minutes pas plus, mes chers collègues, cela vous concerne tous.

Je souhaiterais revenir, même si cela n'est pas à l'ordre du jour, sur les conventions de gestion qui ont été signées en fin d'année dernière. Comme vous le savez, le CGCT autorise les Métropoles à conclure des conventions de gestion afin de confier à une ou plusieurs communes membres la création ou la gestion de certains équipements aux services relevant de leur attribution. Pour ce qui nous concerne ces conventions de gestion ont dû être approuvées par les communes en décembre 2017 *in extremis* avant que le Conseil métropolitain ne les approuve à son tour le 14 décembre. Nous avons approuvé les conventions de gestion tout en les amendant, pour tenir compte de nos inquiétudes car nous estimions qu'elles n'étaient pas garantes de nos intérêts.

Le 14 décembre, en séance, vous nous avez assurés que ces conventions pourraient être amendées. Je vous invite à regarder et à relire les comptes rendus de séance. Depuis, vos services nous reprochent de ne pas avoir voté ces conventions en l'état. Nous aurions pu entendre ces reproches raisonnablement si les conventions avaient tenu compte des équilibres mandataires / mandants. Au-delà de la gratuité du mandat que je dénonce encore aujourd'hui, puisqu'aussi bien les communes vont exercer pour le compte de la Métropole les compétences qui étaient les leurs mais avec leur énergie et leur personnel communal, ces conventions comprennent des points de fragilité qui désavantagent nos communes.

Deux exemples : le premier concerne le remboursement des dépenses effectuées par les communes au titre de l'exercice 2018 et pour les compétences à transférer. Je cite l'article 4.2 de la convention : Le principe est le suivant : exception

faite des budgets annexes, les missions et tâches confiées aux communes par les conventions de gestion sont exécutées en contrepartie d'un remboursement qui ne pourra pas être supérieur au montant des charges arrêtées par la CLECT. Ainsi donc, les communes prendront le risque cette année de payer par avance en 2018 des dépenses de nature métropolitaine, au-delà même des arbitrages futurs de la CLECT que nous attendons pour le mois de juin ou de septembre.

Deuxième point de discordance : l'encaissement prévu du FCTVA, fonds de compensation de la TVA, sur les dépenses 2017. Si le même CGCT article 1615-2 permet l'attribution du FCTVA aux EPCI, il ne permet pas en revanche, comme vous le faites dans ces conventions, de faire bénéficier la Métropole du FCTVA généré par les communes au titre des exercices précédents le transfert des compétences.

Je rappelle que les communes ayant signé les conventions, chers collègues, puisque je n'en fais pas partie, en l'état, se sont engagées conventionnellement à reverser le FCTVA.

Vous connaissez au moins maintenant trois bonnes raisons pour lesquelles la commune de Châteauneuf-le-Rouge n'a pas souscrit à ces conventions de gestion. J'ai constaté tout au long de ce premier trimestre, le refus de vos services, et donc de la Métropole, d'amender ces conventions. Aux dires de vos services, la commune de Châteauneuf-le-Rouge n'est donc pas signataire de ces conventions de gestion. Alors aujourd'hui, je vous dis : soit, j'en prends publiquement acte devant vous tous. Vous disposez donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour ce qui concerne Châteauneuf-le-Rouge, de la plénitude des compétences transférées en matière d'assainissement, de DECI, d'abris-voyageurs, de pluvial, du PLU, de la création et de l'aménagement de zones d'activités...

Dans ces conditions, la commune de Châteauneuf-le-Rouge, seule à ne pas avoir signé ces conventions de gestion, va bénéficier, j'en suis sûr, en contrepartie de la plénitude des moyens économiques et humains dont dispose la Métropole pour l'exercice des compétences transférées.

Cette expérience *in vivo* intéressera sûrement l'ensemble de nos collègues élus et nous analyserons avec mes équipes, les administrés de la commune, en fin d'année, service par service, ce qu'aura été capable de faire la Métropole et dans quelles conditions elle aura pu assumer toute seule la charge de ces transferts.

J'aurais eu il est vrai l'avantage de bénéficier quasiment pour nous tous seuls des 7300 fonctionnaires de l'établissement public de coopération intercommunal que vous avez l'honneur de présider. Je vous en remercie par avance et très vivement et vous souhaite bien du plaisir. Nous verrons en fin de compte si cette expérience est reproductible à l'ensemble des communes de la Métropole et vous pourrez de votre côté bénéficier également à une très petite échelle Monsieur le Président, de l'expérience de la gestion directe de nos compétences.

C'est donc aujourd'hui à moi de vous demander d'assurer comme vous le faisiez tantôt la continuité du service public, ce qui me semble possible étant donné la taille de notre commune. Je crois aujourd'hui que la commune de Châteauneuf-le-Rouge a bien été inspirée de ne pas signer ces conventions et je vous remercie



Monsieur le Président de l'attention que vous porterez à notre position tout autant que je porterai très attention moi aussi à la vôtre.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur le Maire, Châteauneuf-le-Rouge est la seule commune qui n'a pas signé ces conventions de gestion. Pour les modifier, Monsieur le Maire, il faut d'abord les approuver. Cependant le Trésorier a accepté de payer quand même donc vous êtes parmi les chanceux.

**Madame DJAMBAE**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, notre intervention portera sur le projet de territoire de transport en commun du pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Nous sommes certes la plus grande Métropole de France, mais sûrement la dernière à proposer une programmation du réseau de transport en commun. Favoriser les transports collectifs afin de réduire la pollution de l'air et améliorer la mobilité et la vie de nos concitoyens devrait être notre priorité. Mais force est de constater que les abords de notre Métropole en termes de transports collectifs sont déplorables, idem à l'intérieur de nos grandes villes, notamment ici à Marseille.

Nous désespérons d'une éventuelle ouverture de la station du métro Capitaine Gèze dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille et on ne sait toujours pas ce qu'il advient du prolongement du tramway nord-sud vers Dromel. En résumé, nous sommes en colère, encore une fois on bafoue l'intérêt général pour satisfaire quelques caprices politiques, mettant en cause la mobilité de nos concitoyens et donc l'avenir de notre Métropole !

Mes chers collègues, les électeurs qui nous ont élus attendent que nous leur proposons des projets qui leur facilitent le quotidien, tout en respectant une bonne gestion de leurs impôts. Notre responsabilité d'élus est d'avoir un regard vigilant sur ce qui se fait dans l'ensemble des 92 communes qui constituent notre Métropole. Mais nous devons aussi soutenir des projets cohérents ou ne pas les adopter lorsqu'il n'y a pas de l'intérêt collectif.

Le projet que nous défendons ici a été validé par toutes les parties, riverains et usagers compris. Répondant aux besoins des habitants, il s'agit d'un moyen de transport collectif qui desservira onze stations en vingt-cinq minutes entre la Bouilladisse et le pôle d'échanges d'Aubagne où une extension est prévue vers Marseille, en gare de la Blancarde, et qui pourrait se prolonger jusqu'à Gardanne pour permettre de faciliter des déplacements travail vers le nord de Marseille et Aix en Provence.

Un projet « structurant », avec la construction d'un éco-quartier, d'un lycée, et dont les études ont été réalisées en partie par la SNCF et le financement accordé par le Département, la Région et l'État. Un projet où il ne nous reste plus qu'à passer à la réalisation des travaux. Qu'attendons-nous ? On ne peut pas remettre en cause un tel projet pensé, validé et inscrit dans l'Agenda de Mobilité de la métropole, labellisé « projet premium ».

Le lundi 19, afin de se concerter autour du projet Val-Tram, les Maires des communes de La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne, en présence de M. Jean-Pierre Serrus, Vice-président de notre Métropole en charge des

transports, se sont rencontrés. Dans le prolongement de cette réunion, s'est tenu le conseil de territoire du pays d'Aubagne et de l'Étoile, qui a aussi abordé ce débat.

Aujourd'hui, nous souhaitons, que nos collègues des cinq communes concernées, s'expriment au sein de cet hémicycle, pour nous donner franchement leur position et pour nous dire quelles mesures ils préconisent en faveur des usagers afin de leur faciliter les trajets entre domicile, école, lieu de travail et autres déplacements.

Nos concitoyens de la haute vallée de l'Huveaune passent en moyenne plus d'une heure trois quart en aller-retour dans les embouteillages, lorsqu'ils doivent, à titre d'exemple, se rendre sur leur lieu de travail notamment vers Marseille ou Aix-en-Provence.

Nous connaissons tous la position de Mme Barthélémy, Présidente du Conseil de Territoire du pays d'Aubagne et de l'Étoile, nous avons pris acte des échanges écrits et du récent entretien entre elle et vous, Monsieur le président, non seulement cet échange n'a pas fait pas avancer d'un pouce le projet de réalisation du Val'tram, mais il semble même qu'il soit remis en cause. Nous souhaitons d'ailleurs qu'on nous éclaire sur certains points.

En effet, au fil des lectures que l'on peut faire à travers la presse locale, nous comprenons que M. Gérard Gazay, Maire d'Aubagne, ne souhaite pas de travaux dans sa ville, sauf à se faire payer par le budget transport de la Métropole la requalification du centre d'Aubagne sous prétexte que sa ville serait en travaux à l'approche de 2020, ce qui lui porterait tort pour les prochaines municipales.

Dans ce contexte, serait-il possible que M. Gérard Gazay soit contre le projet Val'tram dans le seul but de conserver son siège ?

*(Protestations)*

Il serait déplorable que l'ambition politique de certains prenne en otages les citoyens qui souhaitent simplement se rendre sur leurs lieux de travail et se déplacer dans de meilleures conditions.

Jusqu'à présent nous avons eu droit à plus de neuf millions d'euros d'études sans qu'aucune suite ne leur soit donnée. Cela devient très gênant d'autant qu'on nous parle encore, en cas de maintien du Val'tram, d'une éventuelle étude dont le montant serait surdimensionné au vu de celles déjà réalisées et dont la facture se répercuterait sur l'usager, voire sur le contribuable.

Parfois, au sein de cet hémicycle, on a tendance à utiliser les deniers publics non pas pour satisfaire les besoins exprimés par les populations, mais pour se plier aux caprices de certains Maires aux visées politiques pré-électorales.

On veut nous faire croire que la non-réalisation de ce projet serait liée aux finances. Pourtant, Monsieur le Président, vous trouvez aisément les moyens de gaspiller l'argent du contribuable dans des projets inutiles et coûteux, pour ensuite refuser les moyens nécessaires lorsqu'il s'agit du bien-être et de l'intérêt collectif !

Monsieur le Président, compte tenu de ce qui a été évoqué, les écologistes insistent vigoureusement pour le maintien du projet initial.

Merci de votre écoute.

**Monsieur GAZAY**.- Je vais répondre à Madame bien évidemment mais vous avez quelques alliés ou quelques représentants d'Europe Ecologie Les Verts au Conseil de Territoire, ils auraient dû, pour éviter une explication ici en séance métropolitaine, vous dire ce qu'il en était car j'ai déjà répondu. Apparemment, vous n'êtes pas informée ; c'est que dans votre parti politique, l'information ne passe pas bien. Alors je vais le faire pour vous car vous m'avez, de manière extrêmement charmante, interpellé.

La situation d'Aubagne, vous ne la connaissez pas Madame. Je ne sais même pas si vous savez où se situe Aubagne...

*(Protestations)*

Car si vous la connaissiez, vous sauriez, Madame, que nous avons déjà vécu un traumatisme dans cette commune en 2013 et 2014. La mise en place d'un tramway a créé une perturbation de circulation extrêmement importante. Et voyez-vous, si les Aubagnais ont décidé en 2014 d'élire le Maire que je suis avec son équipe municipale, c'est bien qu'ils avaient quelques griefs contre la précédente municipalité et notamment celui-là.

Quand le Territoire a proposé le projet du Val'tram, pour votre gouverne, celui-ci coupait Aubagne en deux. Pour faire plaisir – et je l'ai dit en séance à mes amis Maires qui sont ici, de Roquevaire, de la Destrousse ou de la Bouilladisse, à quelques habitants de leurs communes – je devais sacrifier Aubagne.

Mais je suis le Maire d'Aubagne, Madame, et je défends les intérêts des habitants d'Aubagne. A ce titre-là, il n'était absolument pas question que le tracé qui avait été proposé à la ville d'Aubagne et qui pesait 90 millions d'euros soit retenu. Je suis désolé, je suis comme tous les Maires, je défends les habitants de ma commune, il n'était pas question que l'on mette en place une tranchée et des rails qui allaient complètement saborder la circulation de la ville.

Le Territoire sous la présidence de Mme Barthélémy est venu me voir en me disant : *Monsieur le Maire, il y a peut-être des options possibles sur le Val'tram*. Nous avons étudié les options possibles. Il se trouve qu'effectivement j'ai donné mon accord dans un esprit communautaire pour que le Val'tram puisse arriver à la gare d'Aubagne mais sans faire les dégâts que je précitais il y a quelques secondes. Il se trouve que ces aménagements nécessitent des travaux. Si, pour faire plaisir à Europe Ecologie les Verts, si pour faire plaisir à d'autres Maires, il faut que ce soit les élus d'Aubagne qui acceptent de voir leur centre-ville défoncé, je dis non.

Quand on fait un projet coopératif, quand on fait un projet communautaire, il faut que tout le monde soit gagnant et pour que tout le monde soit gagnant, il fallait que les travaux d'aménagement qui font un surcoût sur le projet global du Val'tram puissent être acceptés, ils l'avaient été dans un premier temps, je sais que le Vice-président Jean-Pierre Serrus va intervenir de manière plus globale, mais voilà la réponse que je vous donne Madame. Vous devriez mieux connaître vos dossiers sur la ville d'Aubagne avant d'en parler.

*(Applaudissements)*

**Monsieur MARI.**- Monsieur le Président, c'est peut-être incongru qu'un élu marseillais aborde ce sujet. Je me suis simplement posé la question : ce Val'tram, sans connaître vraiment le dossier, est-il inscrit à l'Agenda de la Mobilité ? La réponse était oui. Est-ce que ce Val'tram est d'intérêt métropolitain ? Il semblerait qu'il desserve plusieurs communes : La Destrousse, Roquevaire, La Bouilladisse, donc la réponse était oui. Est-ce que ce Val'tram va entraîner une fréquentation importante ? On nous parle de 7 à 10 000 usagers. On peut considérer que c'est une faible fréquentation mais comme l'a dit M. Poggiale, les chiffres de la station de métro Saint Barnabé faite sous l'autorité d'un ancien Président de la Commission des Transports aujourd'hui Président de Région, sont aujourd'hui moins de 3000 usagers par jour donc pour des sommes beaucoup plus considérables. Je ne suis pas compétent pour juger si le tracé est techniquement acceptable, si le budget dépasse les prévisions. En revanche la proposition de M. Poggiale est très intéressante à savoir auditer l'ensemble des acteurs élus, fonctionnaires du dossier pour pouvoir se faire une opinion afin qu'ensuite l'Assemblée puisse trancher en connaissance de cause.

Aujourd'hui la question que j'ai envie de poser est la suivante : on a voté un Agenda de la Mobilité, on pensait qu'il était pris pour argent comptant. On l'a voté à l'unanimité et on s'aperçoit que c'était un brouillon puisqu'on raye d'un trait de plume un projet. Peut-être qu'il était nécessaire de le rayer, je n'en sais rien mais que l'on poursuive les auditions ou plutôt que l'on commence les auditions sur ce sujet.

Puisque vous ouvrez la boîte de Pandore, je vais vous demander la chose suivante : si l'Agenda de la Mobilité est un brouillon, pourquoi ne pas revenir sur la fameuse ligne de tramway Castellane Quatre Septembre ? 60 millions d'euros prévus alors que c'est un projet d'intérêt de quartier qui n'est pas attendu par grand-monde sur Marseille, même les riverains, les CIQ, les commerçants... Pourquoi ne pas redéployer cette somme sur la transversale tramway Nord / Sud qui fait vraiment l'unanimité auprès des Marseillais ? Pourquoi ne pas rediriger les budgets sur la desserte en site propre de l'aéroport qui est un vrai projet métropolitain ?

Monsieur le Président, si aujourd'hui on considère que cet Agenda de la Mobilité que nous avons voté à l'unanimité est un brouillon et peut être amendé, amendons-le mais pas uniquement sur le Val'tram mais pour tout.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Si plus personne ne demande la parole, M. Serrus va nous donner les explications.

**Monsieur SERRUS.**- Merci Monsieur le Président. Beaucoup de questions. Je ne pensais pas que nous aurions un débat aussi long sur les transports. Avant de revenir sur le Val'tram, je voudrais dire à M. Poggiale qu'avoir de l'ambition pour la mobilité sur notre territoire, c'est tout à notre honneur. Je voudrais dire que si aujourd'hui, nous nous posons autant de questions et faisons autant d'efforts, c'est que peut-être, avec beaucoup d'humilité, nous pourrions reconnaître que dans le passé, nous n'avons pas résolu les problèmes.

Oui, la Métropole y travaille.

Monsieur Mari, avant que je réponde sur le Val'tram, vous êtes peut-être un peu excessif puisqu'à l'occasion de chacune des Commissions des Transports, je prends le soin de donner des informations à la fin et je ne vous autorise pas à dire que le travail qui a été fait est un brouillon.

Mon intervention a pour ligne conductrice le respect. Le premier des respects est celui de cette assemblée délibérante. On a parlé d'enterrement... Tout cela, ce sont des propos excessifs qui ne respectent pas le fonctionnement de notre institution. Il y aura, comme sur tous les projets qui sont inscrits à l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, des décisions et des débats, tout d'abord en Commission des Transports et ensuite ici dans cette Assemblée.

Aujourd'hui encore, nous lançons des pôles d'échange à Miramas, à Fos etc. tous ont fait l'objet...

**Un intervenant.**- Et le Val'tram ?

**Monsieur SERRUS.**- Je vais venir au Val'tram.

Quand vous intervenez, je ne vous coupe pas, je vous demande de faire la même chose.

Je termine avec le respect de l'institution. Monsieur Mari, je ne vous autorise pas à parler de brouillon quand l'ensemble des élus qui travaillent à la mobilité font autre chose que des brouillons et rattrapent 30 années de dysfonctionnement et de lacune.

J'en arrive au Val'tram. Toujours sur le thème du respect. Il faut respecter les projets. On ne peut pas caricaturer ce qui a été proposé tout d'abord aux élus et pas simplement à six communes. Quinze mairies étaient présentes lorsque, avant même de me rendre personnellement au Conseil de Territoire, j'ai expliqué les choses. Il faut respecter les projets. J'ai avec moi, comme toujours, ce fameux Agenda et pas un brouillon, Monsieur. Ce que nous proposons pour l'Est métropolitain, c'est ce que nous proposons pour l'ensemble des communes.

Respectons-nous ! Je respecte infiniment le projet qui a précédé l'entrée en Métropole. Je les ai d'ailleurs tous respecté et j'ai tenu à ce que dans notre Agenda, effectivement nous les intégrions tous. Mais l'Agenda n'est pas un document opposable. Nous avons lancé un PDU pour cela et chacune des décisions qui sont à l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine doit faire l'objet ici de débats et de décisions. Les débats ont commencé pour l'Est métropolitain, mais respectons le projet qui a été proposé. Ce ne sont pas des autocars sur une autoroute, sinon, cela voudrait dire que ce que nous avons décidé ensemble ici dans cette Assemblée à travers l'Agenda, non seulement pour six communes mais aussi pour 92 communes, serait un brouillon. Cela voudrait dire aussi que de passer de moins de 100 millions d'euros d'investissement comme cela a été le cas de ces collectivités qui nous ont précédés ces 10 dernières années, à 350 millions, ce serait pour faire un brouillon ! Non, ce n'est pas un brouillon, c'est une solution pour une population de 1,8 million d'habitants qui souffrent tous les jours et pas simplement sur les six communes dont on vient de parler.

Les assises nationales de la mobilité ont observé notre Agenda de la Mobilité. Vendredi, nous serons avec le Président Gaudin en Préfecture pour le retour de la mission d'inspection. Cela a été souligné comme un travail extrêmement sérieux et

sûrement pas comme un brouillon. Partout, nous développons c'est vrai et c'est tout à fait vertueux. Je m'adresse aux écologistes : oui, nous cherchons du report modal et à utiliser des voies d'autoroute que nous essayons de libérer pour les mettre à disposition de transports publics, circulant soit avec du gaz produit par nos centres de production d'ordures ménagères ou de traitement des eaux usées, soit à l'électricité ; c'est vertueux et je peux en faire la démonstration. Respectons les projets.

J'en arrive au Val'tram. Respectons l'intérêt général. C'est ma seule boussole. Ce projet était à 90 millions, il est passé à 150 millions. Il est vrai qu'il y a 50 millions de subvention. Nous avons un accord de l'Etat que les 18 millions seraient « sanctuarisés » pour être utilisés sur des projets de mobilité sur l'Est métropolitain. Nous présenterons, lorsque les choses seront avancées, à nos autres partenaires financiers, et je ne doute pas que nous pourrions expliquer très correctement les choses, mais en ce qui concerne la charge de la Métropole, puisque je parle de l'intérêt général, quand on a un budget qui est de l'ordre de 100 millions et aidé à 50 millions, cela veut dire que pour nous, une charge de 50 millions. Quand cela passe à 150 millions, nos partenaires ont dit : *ça passe de 100 à 150 mais pour nous c'est la même contribution*, donc on doublait ! On en arrive sur ce projet non plus à 50 millions mais à 100 millions. C'est vrai que c'est un projet qui concerne 7000 personnes. 3500 le matin, 3500 le soir. 65% de ces personnes ne trouveront aucune différence entre le système que nous proposons et le système précédent. Je peux donner tous les éléments. C'est vrai qu'il y a environ 1000 personnes qui vont avoir une différence. Au lieu de se rendre à pied à une station de tramway, elles utiliseront soit un moyen de rabattement, soit un véhicule pour accéder à un parking relais pour aller à ces trois stations. J'insiste bien pour tous mes collègues Maires de la Métropole que c'est ce que nous allons avoir. A la Roque d'Anthéron, personne n'ira prendre le tramway à pied. On ira jusqu'au pôle d'échange de Lambesc.

Au lieu d'avoir toutes les heures un service pour aller dans le centre-ville d'Aix-en-Provence, je vais demander à ma population de faire l'effort d'avoir une rupture de charge à Lambesc parce qu'à Lambesc, comme ce sera le cas à Pont de l'Etoile, Pont de Joux etc., toutes les 10 minutes entre 5 heures du matin et 22 heures le soir, les gens pourront accéder au système de mobilité métropolitain connecté par les pôles d'échange, reliés aux Bus à Haut Niveau de Service dans les communes.

On ne peut pas caricaturer les projets. J'ai proposé, et cela va être engagé tout de suite, qu'un comité de pilotage travaille sur ce projet. Je me suis engagé à ce qu'avant la fin de ce semestre, avant le mois de juin 2018, ce comité de pilotage rende ses conclusions. Des décisions seront prises ici. Je rassure la Commission des Transports, elle sera bien évidemment consultée.

Je demande qu'on se respecte. J'ai respecté l'ensemble des propositions et projets. Je dis bien « propositions et projets ». Je voudrais une dernière fois répéter une chose simple : il y a une grande différence entre un projet engagé et financé et des propositions et des projets qui sont projetés.

Mon rôle et j'en termine là-dessus, je le regrette, cela va peut-être écorcher des oreilles, ce n'est pas de protéger tout ce qui avait été décidé avant, c'est de servir 1,8 million de métropolitains. J'espère que dans cet hémicycle, à certains moments,

nous enlevons notre casquette d'élus municipaux et nous prenons la casquette d'élus métropolitains. Ici, il ne s'agit pas de comparer, et je l'entends beaucoup, ce qui était avant et ce qui était après, commune par commune, territoire par territoire, il s'agit de servir 1,8 millions de métropolitains et j'attends tous ceux qui me questionneront sur cela ; le projet de mobilité métropolitaine à l'Est de la Métropole ne pénalise en aucun cas les populations de l'Est de la Métropole et permet de traiter à l'identique toutes les populations, l'ensemble des métropolitains d'Aix-Marseille-Provence.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, merci à tous de vos interventions. Le problème, nous le connaissons, il est difficile, compte tenu des moyens financiers dont nous disposons, certes il y a l'aide du Conseil départemental, nous maintiendrons la participation financière de l'Etat et si le Conseil régional abonde de quelque chose, nous lui dirons merci aussi.

C'est un problème compliqué et difficile dans l'état actuel des finances que nous avons. Par conséquent, un projet qui, au départ, s'élève à 90 millions d'euros et arrive à 150 millions d'euros nous pose problème. C'est une nécessité. J'écoute les Maires, j'écoute Madame la Présidente du Conseil de Territoire. Premièrement, on poursuit les acquisitions sur ce territoire-là. Tout n'est pas acquis par la Métropole et nous poursuivons les acquisitions. Il faut discuter aussi avec Altéo sur l'éventuelle suppression ou autre de ce qui existe depuis des décennies.

Les prédécesseurs avaient déjà acheté les rames de train. Peut-être fallait-il être un peu plus prudent. C'est vrai qu'au départ, j'étais assez favorable à tout cela. Je suis assez favorable lorsque les Maires proposent quelque chose. Mais devant la situation financière qui est la nôtre et dont on parle souvent, devant l'évolution financière considérable de ce projet, il faut à la fois proposer des solutions alternatives et à la fois faire une concertation qui est largement faite et j'en remercie d'ailleurs le Vice-président, Jean-Pierre Serrus qui écoute les Maires, qui dialogue avec la population, qui écoute la Présidente du Conseil et puis nous prendrons un jour définitivement une décision.

Mais aujourd'hui le seul intérêt, c'est comment transporter les gens. Si c'est trop cher de les transporter en train, il faut peut-être les transporter différemment. Ce sont aussi des solutions que je souhaite que l'on envisage et un jour ou l'autre, nous prendrons la décision définitive lorsque le moment sera venu mais c'était intéressant et nous nous attendions évidemment à ces interventions sur ce secteur.

Quant à l'évolution de la Ville de Marseille, évidemment on prévoit à long terme, évidemment il y a beaucoup de gens qui, par exemple, lorsqu'on a décidé la ligne de tramway de Castellane à la Canebière, étaient contre et aujourd'hui, Maxime Tommasini pourrait nous dire que c'est une des lignes les plus rentables.

Pour le reste, bien entendu qu'il faut toujours payer. L'autre jour, on me faisait des remarques. On finit à peine de payer le métro de Gaston Defferre alors qu'il est mort il y a plus de 30 ans !

Il y a des perspectives dans un document, des perspectives d'avenir. Si on ne le faisait pas, vous diriez qu'on ne fait rien, si on le fait, cela ne veut pas dire qu'on le

fera demain ! Nous n'avons pas les moyens de le faire demain mais on essaie de prévoir ce que sera l'avenir.

Le Boulevard Urbain Sud, depuis combien d'années en parlons-nous ? Et bien aujourd'hui, les travaux peuvent commencer.

Par conséquent, essayons effectivement de dialoguer entre nous. D'ailleurs, nous faisons un débat tout à fait correct. Tout le monde a la possibilité de s'exprimer, puis nous verrons en fonction de nos finances aussi, ce que nous pouvons faire pour nos concitoyens.

Je mets aux voix le rapport n°15.

Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**15. FAG 015-22/03/18 CM - Approbation de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

**Monsieur KHELFA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**16. FAG 016-22/03/18 CM - Approbation de la Décision Modificative n° 1 des budgets annexes du Territoire Istres-Ouest Provence de l'exercice 2018**

**Monsieur KHELFA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**17. FAG 017-22/03/18 CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Participation Budget Annexe Aménagement" de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

**Monsieur KHELFA.**- Avis favorable.



**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

18. **FAG 018-22/03/18 CM - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de "Réhabilitation de la ferme de la Font de Mai et construction d'une salle de séminaire intégrée au paysage grâce à des restanques natures" - Modification de la délibération FAG 052-2308/17/CM du Conseil de Métropole du 13 juillet 2017**

**Monsieur KHELFA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

19. **FAG 019-22/03/18 CM - Demande de subvention pour la "Construction d'un théâtre de verdure sur le domaine de la Font de Mai - Modification de la délibération FAG 051-2307/17/CM du Conseil de Métropole du 13 juillet 2017**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

20. **FAG 020-22/03/18 CM - Approbation du versement direct des primes rattachées à la compétence assainissement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à la Société Publique Local L'eau des collines pour l'exercice 2018**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

21. **FAG 021-22/03/18 CM - Assurances- Indemnisation de tiers de victimes de dommages matériels**

**Monsieur MONTECOT**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

22. **FAG 022-22/03/18 CM - Réforme de véhicules légers et de véhicules utilitaires de poids inférieur à 3,5 tonnes et de véhicules deux roues**

**Monsieur MONTECOT**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

23. **FAG 023-22/03/18 CM - Vente des parts détenues par la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Société Publique Locale "Terra 13" au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

**Monsieur BLUM**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

24. **FAG 024-22/03/18 CM - Demande de remise gracieuse dans le cadre de procédure de mise en débet de l'ancien comptable public antérieurement chargé de la Trésorerie de Marseille Municipale**

**Monsieur KHELFA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

25. **FAG 025-22/03/18 CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs**

**Monsieur KHELFA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

26. **FAG 026-22/03/18 CM - Schéma Directeur d'Organisation des Services - Organigrammes des services mis à disposition des Conseils de Territoire**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

27. **FAG 027-22/03/18 CM - Approbation de la convention-cadre de partenariat 2018 avec le CNFPT**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

28. **FAG 028-22/03/18 CM - Approbation d'un partenariat de formation professionnelle territorialisée pluriannuelle (PFPT) avec le CNFPT**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

29. **FAG 029-22/03/18 CM - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**30. FAG 030-22/03/18 CM - Approbation d'une convention cadre pour la mise à disposition de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un salarié de la Régie autonome des transports parisiens (R.A.T.P.)**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**31. FAG 031-22/03/18 CM - Approbation du transfert des personnels dans le cadre du transfert de compétences des communes à la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**32. FAG 032-22/03/18 CM - Mise à jour du tableau des effectifs**

**Monsieur BLUM.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**33. ECO 001-22/03/18 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative au projet d'acquisition d'un accélérateur linéaire avec IRM embarqué MRIdian, de marque Viewray par l'Institut Paoli-Calmettes**

**Monsieur COLLART.**- Monsieur le Président, permettez-moi de prendre la parole sur ce rapport et le suivant car ce sont deux rapports importants.

Le rapport n°33 confirme l'engagement qui avait été pris par la Métropole il y a quelques temps de participer au financement d'un appareil de soin et de recherche

révolutionnaire qui sera localisé sur le site de l'Institut Paoli Calmette. Il s'agit d'un appareil de radiothérapie excessivement innovant puisqu'il n'y en aura que deux ou trois en France et à peine plus en Europe. Il va permettre à ce jour de traiter un certain nombre de tumeurs malignes et de cancers qui ne se traitent que par radiothérapie et de traiter ces cancers d'une manière beaucoup moins invasive que maintenant car la radiothérapie est excessivement efficace mais peut être délétère sur les organes de voisinage de la tumeur et donc de traiter énormément de gens avec beaucoup moins de conséquences et d'effets secondaires, mais également de pouvoir dorénavant prendre en charge un certain nombre de cancers qui ne pouvaient pas jusqu'à présent être pris en charge car justement la radiothérapie était trop invasive.

C'est un investissement important pour lequel l'Institut Paoli Calmette, qui va proposer ce service à l'ensemble des habitants de la Métropole et probablement bien au-delà, ne pouvait pas en supporter le coût. La Métropole, le Département et probablement la Ville de Marseille vont apporter le complément de financement sur lequel certainement l'Etat n'aurait pas pu s'engager. Sans l'aide de nos collectivités, cet appareil n'aurait pas pu être acheté. Ce sera vraiment un service rendu à l'ensemble de la Métropole et même au-delà car de nombreux habitants du Sud de la France viendront s'y faire traiter. Merci pour le soutien de ce projet important.

Le deuxième rapport, le n°34 signe également l'engagement de la Métropole dans un autre projet très ambitieux qui est la création de l'institut Gyptis, un institut dédié à la prise en charge des maladies génétiques et des maladies rares sur Marseille. C'est un projet qui était porté de longue date et qui malheureusement avait été mis en suspens pendant quelques mois du fait de l'impact de la situation de l'APHM et de son plan de restructuration. Maintenant que la situation s'éclaircit, l'actuel Directeur général de l'assistance publique, à votre demande, s'est remis au travail pour trouver la solution pour que ce projet se construise, peut-être avec un petit décalage dans le temps, mais dans les meilleures conditions possibles sur le site de la Timone. C'est également un projet excessivement ambitieux pour notre Métropole et pour lequel on peut se féliciter à la fois qu'il se fasse et aussi du soutien de la Métropole.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci Monsieur Collart. Je rappelle pour les plus jeunes d'entre nous qu'il y a une tradition. Lorsque l'assistance publique n'a pas les moyens de financer l'acquisition de tel ou tel appareil, dont les grands professeurs de médecine – et vous êtes ici plusieurs dans cette salle – ont besoin, la tradition veut que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Mme la Présidente a bien entendu poursuivi ce qui avait été initié il y a très longtemps – le Conseil régional et la Ville de Marseille participent. Maintenant, la Métropole participe aussi et nous sommes heureux de le faire pour la santé de nos concitoyens.

Avec Mme Vassal, avec M. Muselier, nous sommes allés voir il y a peu de temps, la Ministre de la Santé. Le même jour d'ailleurs, quelques heures après, Mme la Ministre de la Santé recevait les Parlementaires des Bouches-du-Rhône qui l'avaient également sollicitée. J'ai tout d'abord fait observer à Mme la Ministre de la Santé que les hôpitaux de Marseille soignent très largement, au-delà des Marseillais, au-delà de la Provence et même de l'autre côté de la Méditerranée. Puis il y a d'autres hôpitaux dans

le département des Bouches-du-Rhône. J'ai fait simplement observer que la précédente Ministre de la Santé, en cinq ans, n'est jamais venue une seule fois visiter nos hôpitaux et que même Timone 2, qui a coûté 350 millions d'euros, nous ne l'avons jamais inauguré puisque la Ministre de la Santé n'est jamais venue. Nous aurions pu le faire nous-mêmes, on ne l'a pas fait par délicatesse, considérant que sur un engagement de 350 millions, un membre du Gouvernement de l'époque pouvait se déplacer ; tel n'a pas été le cas. Mme la Ministre de la Santé nous a promis de venir.

D'après les renseignements que j'ai et que Mme Vassal a en même temps que moi et que les Parlementaires connaîtront peut-être dès le début de la semaine prochaine, il semble que ce que vous appelez techniquement le Copermo, aussi bien le Professeur Djiane que vous-même, connaissez bien tous ces sujets, nous avons non pas un engagement financier, il n'est pas encore connu, mais un engagement précis sur ce que le Ministère de la Santé a accepté dans le Copermo. Je pense que dès lundi le Directeur général de l'assistance publique pourra faire état de cela. Encore merci au Professeur Collart. C'est notre tradition, c'est tout à l'honneur de ceux qui siègent et de ceux qui président les assemblées et qui abondent facilement quand on le demande pour la santé de nos compatriotes.

Merci Monsieur Collart.

Je mets aux voix ce rapport n°33.

Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur GUINIERI.**- Je suis désolé de prendre la parole après ce rapport...

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pas du tout, ne soyez jamais désolé...

**Monsieur GUINIERI.**- ... pour quelque chose de beaucoup plus terre à terre. C'est au sujet de la désignation dans les organismes extérieurs, on n'a pas parlé du syndicat mixte d'électrification du département car on le traitera certainement au prochain Conseil.

Dans le transfert de compétences, il y a le transfert de la concession de distribution de l'énergie électrique à la Métropole. Lorsqu'on a rencontré la mission Métropole en septembre / octobre, et qu'on a évoqué la question des réseaux électriques et accessoirement téléphoniques, on nous a dit : *il n'y aura aucun problème puisqu'aucun transfert n'est envisagé, aucune modification n'est envisagée sur les pratiques actuelles.* Or, je sais que nos services de la Métropole travaillent depuis quelques jours sur les conséquences de ce transfert de compétence de la concession de la distribution de l'énergie électrique.

J'appelle l'attention des différents collègues Maires et des élus de façon générale, sur ce qui se fait aujourd'hui en matière d'enfouissement des réseaux électriques. Aujourd'hui, il y a deux cas de figure, il peut y avoir le syndicat mixte qui est maître d'ouvrage et il peut y avoir les communes qui sont maîtres d'ouvrage temporairement dans le cadre d'un transfert de cette maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux. On a des plans de financement qui sont bouclés avec une intervention foncière

d'Enedis et une intervention financière du Département. Les communes qui n'ont pas sollicité le transfert de la maîtrise d'ouvrage ne bénéficient plus des subventions d'Enedis depuis l'année dernière, cela a été décidé par le Conseil d'administration du syndicat mixte d'électrification du Département, ce qui veut dire que l'on est complètement dépendant des financements du Département et heureusement que le Département est présent pour assurer ces financements et pour qu'on n'arrête pas l'enfouissement des réseaux.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si les errements antérieurs pourront perdurer ou si on va se retrouver dans la nécessité, sans faire de technique comptable, de mener des opérations pour le compte de tiers et de ne plus pouvoir bénéficier des subventions telles qu'elles sont mises en place aujourd'hui. Il y a quand même urgence parce que nous avons voté nos budgets ou allons le faire d'ici le 31 mars, nous avons inscrit budgétairement des sommes pour l'enfouissement, il y a des opérations qui sont déjà engagées, des opérations de 2017 qui ne sont pas soldées et on risque de se retrouver dans une situation assez ubuesque. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe au niveau de l'eau et de l'assainissement avec le transfert d'un budget, ce qui est beaucoup plus simple malgré tout.

J'appelle l'attention de tous sur cette question-là et je vous propose Président, de faire en sorte que le mode de fonctionnement actuel puisse perdurer au moins jusqu'à 2020 et que ni le Trésor public ni qui que ce soit puisse mettre des bâtons dans les roues de ce système.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- A la première partie de votre question, je peux répondre. Pour le SMED, nous redésignerons puisqu'il faut redésigner 29 personnalités de notre Assemblée, il y aura moins de monde que précédemment puisqu'il y avait tous les Maires. Je m'en suis entretenu avec M. Amalric et avec M. Jacques Sautel le Président actuel du SMED. Ce que je veux et ce que j'ai indiqué à l'administration ici, c'est que nous ne nous occupons pas du SMED. On laisse le SMED faire ce qu'il fait puisqu'il le fait depuis de nombreuses années. Je ne veux pas que la Métropole s'accapare le SMED. C'est une première indication que je peux donner. Pour ce qui relève de ce que vous avez dit, peut-être que Mme Béatrice Aliphat peut vous répondre.

**Madame ALIPHAT**.- Sur la première question il est vrai que l'optique visée est de garder le SMED dans ces conditions-là, mais la deuxième question fait justement appel à la façon dont cela va fonctionner entre le SMED et la Métropole sur les mois à venir, notamment sur cette question. Je vous remercie Frédéric car je pense qu'il faut qu'on aille beaucoup plus loin sur les questions de détail et il y a peut-être dans la modification des statuts que l'on va envisager après la nomination des élus, la possibilité d'inclure votre remarque et de travailler sur cette maîtrise d'ouvrage déléguée.

**34. ECO 002-22/03/18 CM - Création de la Fondation "Institut GIPTIS" en vue de sa reconnaissance d'utilité publique (FRUP). Approbation de la qualité de membre fondateur de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Fondation. Versement d'un apport à la dotation initiale de la Fondation. Désignation d'un représentant**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**35. ECO 003-22/03/18 CM - Projet d'implantation d'une usine de production de silice à haute dispersion du groupe chinois QUECHEN au sein de la plateforme industrielle et d'innovation PIICTO dans la Zone Industriale Portuaire de Fos-sur-Mer - Approbation de principe du cofinancement**

**Madame ALIPHAT.**- Ce dossier apporte une note optimiste pour notre territoire. QUECHEN est l'entreprise chinoise qui a cherché à s'implanter en Europe. Il y avait trois sites en concurrence : les Pays Bas avec Rotterdam, l'Allemagne et puis la France. Même en France, la Métropole n'était pas tout à fait visée, c'était plutôt la région lyonnaise. On a réussi à récupérer ce sujet notamment avec l'esprit du *jouer collectif* de notre 1<sup>ère</sup> Vice-présidente Martine Vassal, dans lequel tout le monde s'est impliqué. Cela a été un peu le déroulé de tapis rouge pour faire venir cet industriel qui est assez symbolique sur la plate-forme PIICTO à Fos qui permet vraiment de matérialiser l'arrivée d'une entreprise internationale. Tout le monde a joué le jeu, l'Etat, le Conseil régional, la Métropole, le Grand Port, la CCI, c'est une œuvre collective.

Aujourd'hui, nous avons une délibération typiquement métropolitaine pour « rassurer » l'investisseur qui finalise le tour de toutes les propositions qui ont été faites, pour être sûr que chaque collectivité ou chaque acteur s'engage bien dans la démarche.

C'est lié à l'aide à l'investissement immobilier, une avance remboursable pour KEM ONE sur le fameux *plug and play*, c'est-à-dire comment on va pouvoir travailler sur les utilités sur ce site-là et une exonération sur les taxes locales sur une durée qui est définie. C'est une délibération cadre, les modalités précises viendront sur les délibérations futures.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci Madame Aliphat. Effectivement pour la Présidente du Conseil départemental, le Président de la Région, les élus de la Ville de Marseille – c'est M. Parakian qui souvent s'est substitué à moi dans ces discussions – obtenir que les Chinois viennent s'installer dans le golfe de Fos paraissait au début une gageure car Rotterdam, paraît-il, faisait des offres financières d'installation considérables. C'est finalement nous, grâce aux efforts des personnalités que je viens de citer et peut-être de quelques autres, que nous avons gagné là un investissement considérable. Les Chinois s'intéressent à nous et sont intéressés par notre territoire, par notre Métropole. Ils veulent s'y installer et créer des emplois. Evidemment, nous sommes toujours partie prenante pour cela et comme Béatrice Aliphat a bien voulu le faire, je remercie encore les acteurs de cela. C'est ce que Mme Vassal appelle le *jouer collectif*. Le *jouer collectif* s'est montré sur ce dossier avec la CCI etc. On a mis les tapis rouges pour les Chinois, plus qu'il n'en faut !

Il paraît que j'ai oublié le Port...

Le Port aussi... le Port dit autonome.

Je mets aux voix le rapport n°35. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Abstention de L. Talassinou

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**36. ECO 004-22/03/18 CM - Approbation du protocole d'accord de résiliation amiable du contrat de concession d'aménagement du secteur des Calanques à La Ciotat avec la SEMIDEP**

**Madame ALIPHAT.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

M. Gazay ne prend pas part au vote.

**37. ECO 005-22/03/18 CM - Approbation de la création d'une filiale de la SPL SEMIDEP, société dédiée à la réalisation d'un programme immobilier d'entreprises dédié au développement d'un "cluster" industriel, tourné vers le yachting**

**Madame ALIPHAT.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

M. Gazay ne prend pas part au vote.

**38. ECO 006-22/03/18 CM - Approbation du principe de lancement d'une délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un programme immobilier d'entreprises dédié au développement d'un "cluster" industriel tourné vers le yachting sur le site des chantiers navals de la Ciotat**

**- Approbation du principe de la délégation de service public à conclure avec la LCS Yachting Village et caractéristiques générales du service délégué**

**Madame ALIPHAT.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

M. Gazay ne prend pas part au vote.

**39. ECO 007-22/03/18 CM - Projet de restructuration de l'Anse du Pharo - Approbation du contrat de concession de travaux au bénéfice de la SPL SOLEAM**

**Monsieur GAZAY.**- Avis favorable.

**Monsieur CASELLI.**- Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de dire notre satisfaction devant ce projet de réaménagement de l'Anse du Pharo, lieu emblématique à l'entrée du Vieux Port de Marseille. Ce projet, qui est porté par la SOLEAM, est d'autant plus intéressant qu'il ne se contente pas d'améliorer et d'aménager le site existant, qui en avait bien besoin, après que la Communauté urbaine ait procédé en 2013 sous ma mandature et en 2015 sous celle du Président Teissier aux expulsions nécessaires d'entreprises qui n'avaient pas de réelle existence, il va falloir aussi créer les infrastructures nécessaires lui permettant d'être extrêmement attractive pour les professionnels qui s'y installeront.

D'abord, il est prévu la construction d'une jetée et d'une contre-jetée, ce qui va permettre un accès plus facile et des postes à flot sécurisés par rapport à la courantologie difficile et particulière de cette zone située sous le Palais du Pharo.

La création de voirie, de desserte de parking permettront une plus grande fluidité pour les accès et les manœuvres. Et enfin, la dépollution et le dragage de certaines zones permettront une vraie amélioration de l'environnement.

Ce que je voudrais saluer, c'est l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce projet. Tout d'abord, par la volonté d'unité d'activité des entreprises, commerciales et industrielles qui seront accueillies sur le site, toutes dédiées au métier de la mer : accastillage, réparation, entretien et maintenance de la petite et moyenne plaisance, bref, la création d'un vrai centre multiservice offrant une gamme entièrement variée au service des plaisanciers. Il faut aussi le souligner les entreprises déjà présentes dont certaines comme les Chantiers Borg, connu pour leur professionnalisme et leur savoir-faire particulier sont préservées et intégrées dans le projet général.

Enfin, le niveau des investissements sur quatre ans, fixe incontestablement un niveau d'ambition élevé pour la pérennité et le développement de ce site, dont le projet économique profitera n'en doutons pas à Marseille et à sa Métropole.

**Monsieur PELLICANI**.- Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter ce rapport en rappelant que le projet qui est proposé aujourd'hui correspond à ce que nous souhaitons quand les débats ont eu lieu sur la restructuration de l'Anse du Pharo.

**Monsieur CHENOZ**.- Je fais l'unanimité !

**Monsieur PELLICANI**.- Attention Monsieur Cheno, l'unanimité ne veut pas dire la confiance sur la distance ! Nous resterons très vigilants sur l'évolution du dossier.

Et je m'excuse, je me suis trompé d'une ligne et on s'abstiendra sur le rapport.

**Monsieur CHENOZ**.- C'était bien parti, mais à chaque fois vous ratez la sortie !

**Monsieur PELLICANI**.- Mais non, on restera très vigilant Monsieur Cheno.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- M. Pellicani est aujourd'hui en grève, c'est la raison pour laquelle il n'arrive pas à tout développer.

*(Rires et applaudissements)*

**Monsieur MONTAGNAC**.- Cette discussion, nous l'avons eue mardi. Je pense qu'après les explications des uns et des autres, l'unanimité s'est faite sur ce dossier car on a un devoir de réhabiliter cette zone qui était à l'abandon depuis un certain temps. Eugène Caselli et Guy Teissier l'ont fait remarquer, c'est vrai que nous avons acté l'idée de projeter de nouvelles installations, de conserver les entreprises qui s'y trouvent et notamment une qui réhabilite les pointus marseillais donc c'est une bonne chose. Nous serons vigilants.

Une intervention d'un membre du Front National mardi disait qu'ils seront même vigilants sur la couleur des bâtiments. Soyez certains que nous serons vigilants également sur la couleur des bâtiments.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien,  
R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,  
M. Poggiale, G. Rosso

#### **40. ECO 008-22/03/18 CM - Adhésion à l'association "Pacte PME" et paiement de la cotisation 2018**

**Monsieur GAZAY**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**41. ECO 009-22/03/18 CM - Approbation du principe de la transformation de la Société Publique Locale Istres Etang de Berre en Société d'Economie Mixte**

**Madame ALIPHAT.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

M. Gazay ne prend pas part au vote.

**TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ**

**42. TRA 001-22/03/18 CM - Approbation d'une convention relative à l'organisation des transports scolaires entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes membres de la Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Serrus, je souhaiterais que vous-même et la Commission regardiez bien la situation des transports scolaires de la commune de Saint Zacharie et de la commune de Pertuis qui ne sont pas dans le département des Bouches-du-Rhône.

Cela me permettait de rappeler hier ou avant-hier à M. le Maire de Saint Zacharie que par exemple les enfants des militaires qui sont à Carpiagne et qui vont à Cassis, sont pris en charge par la Ville de Marseille. Il y a un problème pour les enfants de Saint Zacharie et sans doute de Pertuis même si le Maire n'a pas attiré mon attention là-dessus pour que nous regardions bien qui paie.

**Monsieur CHARROUX.**- Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est l'occasion, vous me le permettrez, de revenir sur la manière dont notre Métropole met en œuvre les compétences qui lui sont dévolues par la loi.

Cette convention, au demeurant nécessaire dans son principe théorique pour maintenir un lien de proximité avec les usagers des transports scolaires et les communes, a une conséquence immédiate : elle nie les politiques librement définies, choisies et assumées par les Territoires avec leurs communes.

Cette convention a pour objet dites-vous d'organiser, de relayer, d'optimiser, d'instruire, vous auriez pu rajouter : rationaliser, sélectionner, rentabiliser. Elle a donc un effet concret immédiat : elle oblige tout le monde à se plier à une harmonisation qui ne tient pas compte par exemple, que dans le Pays de Martigues, il y a des élus qui ont mis en place des transports scolaires spécifiques avec un principe de gratuité, que ces

élus ont été réélus, entre autre pour mettre en œuvre ces politiques, et qu'aujourd'hui, même s'ils sont toujours élus, jusqu'en 2020, ils n'ont pas la liberté d'appliquer ces choix.

Et ceci, sans concertation, sans discussion.

A-t-on discuté de l'avenir de la tarification des transports dans notre Métropole ? A-t-on évoqué l'avenir des gratuités partielles ou de la gratuité totale des transports comme dans le Pays d'Aubagne, dans notre Métropole ?

Libre à la majorité métropolitaine de croire qu'il n'y a pas d'usagers dans les transports que ce ne sont que des clients, mais permettez au moins à la minorité d'avoir une autonomie de pensée, nous vous demandons donc de créer les conditions pour qu'une vraie discussion ait lieu sur le sujet... Et qui sait ? Peut-être que les minorités et les majorités ne seraient pas forcément là où l'on pense.

En tout cas, au prétexte, qu'un billet unique permettrait à des jeunes collégiens ou lycéens de se promener dans toute la Métropole hors Marseille d'ailleurs, avouez que la pilule est difficile à avaler quand jusqu'alors ceux-là même circulaient dans leur bassin de vie pour zéro euro.

Cela fait cher du kilomètre pour se rendre quelque fois de Martigues à La Ciotat quand on a 15 ans...

Alors comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer sur mon Territoire, je ne vous suivrai pas, par principe, dans cette délibération.

Au même titre que j'ai eu l'occasion plusieurs fois de demander une vision de la trajectoire financière de notre Métropole, je vous demande un vrai débat sur la question des transports spécifiques comme ceux des scolaires par exemple ainsi que sur la question des tarifs.

Avec vous le comprendrez un principe posé : la gratuité pour les scolaires comme socle de cette discussion.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Charroux, bien sûr aujourd'hui, nous votons une délibération de principe. Quand on me met sous les yeux les coûts des transports scolaires sur nos six Territoires, je vois bien évidemment que c'est différent et qu'il faudra harmoniser et discuter.

Il y a un mot que je n'aime pas trop Monsieur Charroux, c'est le mot « gratuit ». Ça n'est jamais gratuit ! Il y a toujours quelqu'un qui paie. Et sur cet aspect-là des choses, il faut absolument que nous harmonisions et que nous nous mettions d'accord. Peut-être que le Vice-président a d'autres éléments à vous donner. M. Giorgi souhaite également dire un mot.

**Monsieur GIORGI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois que l'intervention de M. Charroux est intéressante. Ceci dit, il faut voir quels ont été les principes qui ont été exposés pour le transport scolaire et notamment la tarification.

Il y a deux principes. Le premier principe était d'harmoniser les tarifs scolaires sur l'ensemble du territoire métropolitain car on s'est rendu compte que les tarifs étaient divers et variés entre tel et tel Territoire. Cela allait de 0 à plus de 200 euros par an pour chaque élève. Le deuxième principe était de maintenir la recette, pas de l'augmenter. Cela veut dire que les tarifs allaient être uniques pour l'ensemble du transport des élèves du territoire puisqu'on n'a retenu de mémoire que deux tarifs. Premièrement, tous les transports, y compris les anciens départementaux, à 60 euros sauf quand il y avait un transport avec la RTM, et un tarif de 220 euros qui englobait tout type de transport, y compris ceux assurés par la RTM. Donc tout le monde va être aligné.

Le deuxième point était de respecter les décisions qui avaient été prises en leur temps par les communes. Celles qui avaient la gratuité pourront maintenir la gratuité, seulement ce sont elles qui devront se substituer aux familles des élèves pour payer le tarif que je viens d'exprimer.

Donc je pense que l'objectif d'harmonisation est intéressant, tous les élèves, toutes les familles auront le même tarif pour pouvoir circuler toute l'année sur le territoire métropolitain. Par ailleurs, les politiques communales pourront continuer à s'exercer puisque vous pouvez choisir d'avoir votre propre tarif. Ceci étant, s'il y a des écarts, que ce soit de zéro à 60 ou de 30 à 60, ce sera à la charge de chaque commune. Je pense que l'équité et la liberté de chaque commune de décider sont respectées.

Voilà ce qu'il fallait dire par rapport aux premiers éléments que j'ai sur les orientations de la tarification des transports scolaires.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Rien n'est encore décidé, mais il faudra harmoniser au maximum de ce que l'on peut faire.

**Monsieur VIDAL.**- Monsieur le Président, je reprends tout à fait votre expression : ce n'est pas gratuit. Vous avez raison.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Ça m'arrive.

**Monsieur VIDAL.**- Souvent et en particulier là.

Sur le Conseil de Territoire d'Istres, nous avons aussi la gratuité. Mais je reprends ce que vient de dire M. Giorgi. On a la gratuité pour les enfants parce que dans notre budget, on a financé. M. Giorgi, ce que vous nous demandez, c'est la double peine. On a déjà dans nos budgets payé les factures dont cette somme qui est transférée aux transports et vous demandez aux communes qui ont la gratuité de payer une deuxième fois. Il y a un débat à avoir.

*(Applaudissements)*

**Monsieur SERRUS.**- J'ai l'impression que parfois des discussions ici sont en parallèle avec ce que nous mettons de manière tout à fait respectueuse de l'assemblée délibérante au travers de nos groupes de travail et au travers de nos travaux en Commission. Je rappelle que jeudi dernier, nous nous sommes réunis à Coudoux dans le cadre de la Conférence Métropolitaine des Maires ; tout ce qui vient d'être rappelé par

mon collègue Giorgi a été exposé. Il s'agit de la concertation préalable. Je rassure mon ami Gaby Charroux : il ne s'agit pas de décision, il s'agit aujourd'hui d'un travail. C'est vrai que nous avons annoncé la couleur et il faut bien qu'on ait une trajectoire. Les transports scolaires sont aujourd'hui intégralement sous la responsabilité et l'autorité de la Métropole. Evidemment, Monsieur le Président, nous regarderons pour les communes de Saint Zacharie et de Pertuis qui vont s'ajouter. C'est un budget de 70 à 80 millions d'euros. Aujourd'hui, les recettes très variables d'un secteur à l'autre représentent à peu près 10% de cette somme. C'est une tarification extrêmement solidaire et nous avons souhaité comme fondation de la proposition discutée dans le cadre de cette concertation, respecter ces deux propositions simples : d'abord maintenir cette recette, je vous rappelle que 7 ou 8 millions qui seraient de l'autofinancement sur le budget des transports nous ouvrent, grâce à l'aide du Conseil départemental et des autres partenaires, deux à trois fois cela. Vous réclamez des investissements mais on est obligé d'avoir un peu d'autofinancement sur notre budget des transports. Donc 7 à 8 millions, qui représentent 10% de la dépense, nous permettent d'investir 20 à 30 millions. Je respecterai, comme le font tous les Vice-présidents, cette règle : on commence à en discuter en groupe de travail et dans les Commissions et de toute façon, c'est cette Assemblée qui décidera. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Vote contre de L. Talassinos

Abstention du groupe Socialistes, Républicains, Démocrates et Apparentés

Abstentions de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien,  
R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,  
M. Poggiale, G. Rosso

**43. TRA 002-22/03/18 CM - Approbation de l'avenant 1 à la convention relative au déploiement d'abonnements multimodaux sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur SERRUS**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**44. TRA 003-22/03/18 CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagements divers sur Pôles d'échanges**

**Monsieur SERRUS**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**45. TRA 004-22/03/18 CM - Approbation de la révision de l'affectation d'investissement relative aux aménagements Points d'arrêts anciennement gérés par le Conseil Départemental**

**Monsieur SERRUS**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**46. TRA 005-22/03/18 CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement pour la mise en accessibilité de six stations du métro de Marseille**

**Madame PRISCO**.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole sur le rapport n°46.

Le métro est entré dans l'histoire de Marseille en novembre 1977, confortable, moderne, silencieux... voilà ce que nous en disait Maguy Roubaud journaliste de France 3, à ce moment-là, en montrant des images de Gaston Defferre fier et les Marseillais heureux d'utiliser ce transport.

A cette époque, les préoccupations en matière d'accessibilité n'étaient pas du tout les mêmes qu'aujourd'hui.

En 2018 sur 28 stations de métros seules 4 sont accessibles Blancarde, Louis Armand, Saint Barnabé et Fourragère (lorsque les ascenseurs et escalators fonctionnent) et il y a quelques années Marseille a été classée 83<sup>ème</sup> sur 96 en termes d'accessibilité !

Où en sommes-nous aujourd'hui sur la mise en accessibilité des transports en commun ?

Nous avons nos bus bien entendu qui disposent de rampes d'accès mais malheureusement nos trottoirs ne permettent pas toujours le déploiement de ces rampes, les personnes handicapées ne peuvent pas utiliser ce moyen de transport.

Mais heureusement Mobi Métropole à Marseille a multiplié par trois son activité en 10 ans passant de 50 000 à 150 000 déplacements par an et bien entendu notre tramway avec ses trois lignes et 68 arrêts, sont nos seuls transports en commun du réseau marseillais entièrement accessibles.

Le rapport présenté ce jour nous indique que depuis 2014 une autorisation de programme de 18 000 000 euros pour la mise en accessibilité avait été votée par le Conseil communautaire pour les stations Sainte Marguerite Dromel (travaux en cours) ainsi que les stations Vieux-Port, Timone, Castellane.

Puis en 2015, le périmètre de mise en accessibilité a été étendu aux stations de la Rose et Jules Guesde.



En 2017, un diagnostic détaillé a été posé et le coût des travaux évalué à 34,6 millions d'euros.

Et enfin en 2018, nous votons le montant global de ces travaux passant ainsi de 18 à 45 millions d'euros.

Au-delà des votes sur le coût de ces travaux, il nous aura fallu quatre ans pour que ces travaux de mise en accessibilité démarrent enfin !

Cela, Monsieur le Président, nous paraît trop long pour les citoyens handicapés de notre Métropole qui ont un besoin urgent de se déplacer en toute liberté en utilisant les transports en commun.

Car il faut savoir que lors de la Commission du 12 mars dernier, il nous a été annoncé que ces travaux de mise en accessibilité des six stations prendrait jusqu'à fin 2024, c'est-à-dire qu'il faudra six ans avant qu'une personne en fauteuil roulant puisse se rendre de la Blancarde à Castellane en Métro.

C'est trop long beaucoup trop long... Car lorsque nous regardons de près toutes ces délibérations alors, il nous apparaît que dix ans seront nécessaires pour réaliser une mise en accessibilité d'une partie de notre réseau de ligne de Métro... C'est trop long beaucoup trop long...

Alors, Monsieur le Président, bien entendu nous voterons ce rapport mais sachez que nous resterons vigilants sur les délais de ces réalisations car tous les citoyens de notre Métropole doivent avoir accès aux écoles, à la santé, à la citoyenneté, à la culture et prioritairement aux transports en commun pour une parfaite égalité de tous.

Merci Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- C'est dommage que Mme Marie-Arlette Carlotti se soit absentée un moment car à l'époque, elle était Ministre en charge de tous ces problèmes pour faciliter la vie des handicapés, elle avait toute possibilité de nous donner un coup de main pour qu'enfin les dates que vous annoncez aient été plus rapprochées.

Monsieur Tommasini, voulez-vous dissiper les alarmes de Mme Prisco.

**Monsieur TOMMASINI**.- Merci Monsieur le Président. Bien sûr nous regrettons que ces travaux soient longs à mettre en place et nous regrettons le temps tardif de la mise en place tous ces travaux d'accessibilité au métro. Ces travaux vont être très longs. Pour ceux de la gare Saint Charles, il va falloir creuser dans la roche donc ce sont des travaux qui vont prendre du temps.

Comme vous le dites à juste titre, nous avons voté avec la présidence de M. Guy Teissier, l'extension vers toutes ces lignes supplémentaires. Avec votre présidence et la présidence de M. Guy Teissier, nous avons mis en place l'accessibilité des trottoirs. Nous en sommes à plus de 500 aujourd'hui et nous sommes en train d'avancer et d'évoluer vers la mise en accessibilité de tous les trottoirs pour que nos chauffeurs de bus puissent sortir la rampe.

Si on avait pu faire tout cela bien avant, avec l'aide de l'ancien Gouvernement, voire encore avant, cela aurait été parfait, sauf que tout cela a été initialisé sous notre mandature, d'abord M. Teissier et ensuite avec vous et forcément les délais ne pourront courir qu'à partir du moment où on les a votés et que l'on met en route tous ces travaux. Si on l'avait fait 10, 15 ou 20 ans en arrière, cela aurait été beaucoup mieux et peut-être même à l'époque de M. Defferre car si ce n'était pas une obligation à l'époque, il existait déjà des handicapés à l'époque de Gaston Defferre !

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Madame DALBIN.**- Monsieur le Président, je voulais compléter ce que disait mon collègue Maxime Tommasini. Il faut savoir ; et je vous en remercie Monsieur le Président, que nous avons pu créer une Commission accessibilité dont je suis Présidente. J'invite Mme Prisco à participer à cette Commission puisque nous abordons bien sûr le transport et faisons des groupes de travail. Je précise également, en tant que déléguée au handicap au Département, que nous allons présenter un plan handicap que nous allons voter le 30 mars. La volonté de la Présidente est d'accélérer les travaux et dans ce plan, nous mettons bien sûr de l'argent encore pour l'accessibilité des transports. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**47. TRA 006-22/03/18 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement destinée à la réalisation des travaux d'entretien de la galerie marchande de la station de métro de la Rose**

**Madame MASSE.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter du passage de ce rapport n°47 au Conseil de Métropole qui va permettre, après plus de 10 ans, la mise aux normes en termes de sécurité principalement de la galerie commerciale du métro La Rose et de la nouvelle offre commerciale dont cette galerie bénéficiera pour son futur développement.

Dans un même temps, ce rapport nous rappelle le projet de rénovation du parking RTM de ce terminus qui va être redimensionné, sûrement de belle architecture, mais surtout et c'est le plus important et je le souhaite, qu'il soit à la hauteur des besoins des usagers. Usagers d'ailleurs métropolitains, marseillais mais aussi de La Destrousse, de Fuveau, Peypin, Cadolive, Allauch ou Plan-de-Cuques. Ces travaux annoncés ont fait réagir les utilisateurs, mais aussi les riverains habitant de La Rose vivant quotidiennement la saturation dans leurs déplacements et l'envahissement des parkings sauvages dans leur quartier.

Sans information de la RTM ou de la Métropole aujourd'hui, les questions et les inquiétudes sont nombreuses. Même si nous avons tous conscience de la nécessité du recalibrage de ce parking qui permettra de créer plus de places car largement sousdimensionné en l'état mais aussi des inconvénients que ces travaux vont entraîner.

Alors, ces questions sont des plus légitimes et nous savons nous tous, élus, que l'anticipation est un facteur favorisant dans ce type d'opérations. Il nous faut apporter des réponses sur la date des travaux. Est-elle connue pour ce parking ? Combien de temps vont-ils durer ? Quelles seront les modalités des séquences de ces travaux ? Des parkings de substitution vont-ils être proposés aux abords du métro pour les utilisateurs de la RTM ? Les rythmes des passages des bus vont-ils être aménagés pour répondre aux attentes des usagers ? Car nous avons aussi conscience du fonctionnement des utilisateurs de ce besoin de proximité entre le parking et leur prise en charge par les transports en commun.

Il existe Monsieur le Président le parking relais du boulevard Einstein sur le technopôle de Château Gombert qui offre près de 300 places largement sous occupées. Il serait judicieux d'inciter les usagers à s'arrêter à ce parking et profiter du mode de transport multimodal et performant, car évoluant en site propre, qui leur est proposé jusqu'au métro La Rose, en moins de 10 minutes, improbable en voiture aux mêmes heures. Mais pour cela, il faut les informer, inciter les utilisateurs à ce changement.

Alors il faut les séduire, les intéresser, malgré le bouleversement qu'ils vont vivre et toujours avoir en tête les énormes difficultés que va connaître ce quartier de La Rose si nous n'arrêtons pas un peu le flux circulatoire et la recherche de places de parking aux abords du métro.

Pour cela, il faut rendre ce parking relais du technopôle attractif durant les travaux en souhaitant que de bonnes habitudes soient prises. Mais pour cela, il faut proposer un service adapté.

Aujourd'hui la gratuité des parkings relais de la RTM sont pour les abonnés divers. Ouvrons-le à tous les utilisateurs, même les occasionnels. Proposons un service de bus reliant le métro de type navette circulant en boucle avec des rythmes adéquats pour les utilisateurs tout au long de la journée et plus intenses aux heures de pointe. Aujourd'hui, c'est près de 20 minutes d'attente selon le moment de la journée pour prendre le bus vers le métro. C'est trop.

Je souhaite que la Commission Transports et cette Assemblée restent attentives sur ce sujet.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je crois que le Président de la RTM écoute ce que vous dites et nous sommes désireux d'aller dans le sens que vous souhaitez. Si on peut le faire, on le fera.

Monsieur Tommasini, avez-vous un mot à rajouter ?

**Monsieur TOMMASINI.**- Concernant le parking Einstein qui est en effet vide, malheureusement, c'est quelqu'un de votre entourage proche qui avait fait ce parking. Le Bus à Haut Niveau de Service monte vers la faculté et ne passe pas par ce parking qui est donc inutilisé. Mais quelqu'un a demandé à le faire, un certain Monsieur Masse, donc voyez avec votre frère ce qu'il en est concernant ce parking.

En revanche, concernant le parking de La Rose, une réunion de concertation aura lieu le 11 avril avec tous les habitants du quartier. Nous allons mettre en place toutes les modalités nécessaires pour faire en sorte que les gens ne soient pas dérangés, que les choses puissent se faire le plus intelligemment possible, pour améliorer ainsi la circulation. Mais que voulez-vous, il y aura bien sûr des perturbations pendant les travaux. Comme dit un célèbre Maire de Marseille, nous n'avons pas la baguette d'Harry Potter et il faudra prendre un certain temps pour faire ces travaux.

Néanmoins, il y a une réunion de concertation, et nous ferons ce qu'il faut pour que les choses se fassent dans les meilleures conditions possibles et s'il le faut, penser à la gratuité aussi au-delà des abonnés RTM.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Très bien, il y aura toujours un Masse pour écouter...

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

- 48. TRA 007-22/03/18 CM - Délégation de Service Public pour l'exploitation du parking en ouvrage Verdun, du parc en enclos du Port de Plaisance et de sa cale de mise à l'eau, La Ciotat - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes**

**Monsieur SERRUS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin, M. Poggiale, G. Rosso

Vote contre de L. Talassinis

- 49. TRA 008-22/03/18 CM - Approbation de la gamme tarifaire et des indemnités forfaitaires des réseaux de transports "Pays d'Aix Mobilité" et "Aix en Bus" au 1er septembre 2018**

**Monsieur SERRUS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin, M. Poggiale, G. Rosso

50. **TRA 009-22/03/18 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement, Aménagements Points d'arrêts et Abribus du Pays d'Aix**

**Monsieur SERRUS**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

51. **TRA 010-22/03/18 CM - Approbation de l'avenant N° 10 à la convention de délégation de service public du réseau Aix-en-Bus**

**Monsieur SERRUS**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien,  
R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, C. Pellicani, P. Pin,  
M. Poggiale, G. Rosso

## **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

52. **URB 001-22/03/18 CM - Délibération Cadre - Répartition des compétences relatives à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs Présidents respectifs - Abrogation de la délibération HN 076-206/16/CM du 28 avril 2016**

**Monsieur PONS**.- Avis favorable.

**Monsieur RAVIER**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport est l'illustration emblématique du fonctionnement des institutions de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Juridiquement, une délibération du Conseil exprime et concrétise une décision du Conseil qui doit être exécutée par le Président de l'Assemblée délibérante. C'est à cette condition qu'elle engendre des effets juridiques et ce n'est pas le cas du rapport n°52. Il ne s'agit pas de soumettre au vote du Conseil une quelconque décision opérationnelle, il s'agit simplement de tenter d'expliquer aux Conseillers métropolitains comment se répartissent les compétences entre la Métropole, les Présidences de Territoire et les Conseils de Territoire pour ce qui concerne l'élaboration des PLUi. Il s'agit uniquement d'explication puisqu'en cette matière, le CGCT et le Code de l'Urbanisme définissent les rôles de chacun et la délibération ne fait qu'appliquer ces règles.

Le rapport n°52 annule et remplace le rapport soumis au Conseil métropolitain sur le même sujet le 28 avril 2016. Une lecture comparée et attentive des deux rapports révèle que le second ne fait que préciser le premier. Bref, une lettre du Président aurait tout aussi bien fait l'affaire et aurait allégé un ordre du jour toujours très chargé. Tout cela serait bien anecdotique si ce type de rapport ne témoignait pas de l'extrême confusion qui préside au fonctionnement de notre *monstropole* comme dirait la dame d'Aix-en-Provence.

Cette institution, mal conçue, qui a vu le jour dans la douleur autant que dans le ridicule, n'est qu'un enchevêtrement technocratique de dispositions confuses, contradictoires dans lesquelles même les spécialistes du sujet y perdent leur latin.

Le rapport n°52 est là pour nous le rappeler. Il est vraiment dommage Monsieur le Président, que vous n'ayez utilisé votre pouvoir d'amendement auprès de votre majorité sénatoriale que pour conférer un pouvoir bien symbolique, et de plus en plus symbolique, aux Maires rétifs à votre Métropole plutôt que de l'utiliser à introduire un peu plus de cohérence et d'efficacité dans un domaine aussi important pour l'avenir de notre territoire que l'élaboration des règles d'urbanisme à l'échelle de la Métropole. Quelle est aujourd'hui la situation ?

Au sein de la Métropole, seule la Communauté urbaine Marseille Provence était compétente en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Par conséquent, la Métropole Aix-Marseille-Provence n'étant plus compétente en matière d'élaboration des PLU que pour les EPCI auxquels les communes adhérentes avaient transféré cette compétence, s'est trouvée *de facto* substituée à la Communauté urbaine pour le PLUi du Territoire Marseille Provence. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole exerce la compétence en matière de PLU et sur le périmètre de chacun des Conseils de Territoire. Mais l'article L134-13 attribue des compétences exclusives aux Conseils de Territoire en matière d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme. Quant à l'article L 52-18-7 du CGCT, il se contente de stipuler que le Conseil de Métropole délègue à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2019, à chaque Conseil de Territoire, l'exercice des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres à l'exception de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Autrement dit, si j'ai bien suivi, jusqu'en 2019, seul le Conseil de Territoire Marseille Provence exercera la totalité des prérogatives en matière de PLUi, sauf en ce qui concerne son approbation qui demeurera de la compétence exclusive de la Métropole.

Que se passera-t-il après 2019 ?

Par ailleurs, les PLUi doivent être compatibles avec les Schémas de Cohérence Territoriale les fameux SCoT. Il existe aujourd'hui 5 Schémas de Cohérence. Les PLUi élaborés à l'échelle des Conseils de Territoire devront respecter ces schémas, faute de schéma à l'échelle métropolitaine en cours d'élaboration et dont l'aboutissement de la procédure est prévu pour 2022 (on n'est pas couché !).

Le problème est le même pour ce qui concerne le Plan de Déplacements Urbains à l'échelle métropolitaine qui n'est pas encore élaboré, mais dont les PLUi devront respecter les futures dispositions contraignantes. Que dire de la cohérence des PLUi territoriaux entre eux, par rapport à ce projet d'un SCoT métropolitain qui n'existe pas. Dans le meilleur des cas, on peut craindre que ces PLUi ; si toutefois leur

élaboration par les Conseils de Territoire arrive à son terme avant 2020, ne soient *in fine* tout juste bons à être oubliés au profit d'un PLUi à l'échelle métropolitaine ; dans le pire des cas, que ces documents d'urbanisme se chevauchant sur le Territoire métropolitain ne soient la source de difficultés d'application insurmontables et de contentieux innombrables comme dirait le curé de mon village et le Maire de ma ville : *Seigneur, prends pitié !*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Trois fois !

**Monsieur RAVIER.**- Je crois Monsieur le Président, qu'il faudrait que nous retournions au Vatican pour en toucher deux mots au Saint Père car seul un miracle peut nous sortir de cette affaire-là.

On est bien loin de la proximité des citoyens revendiquée pour justifier un certain amendement symbolique. D'ailleurs, lesdits citoyens commencent à comprendre eux aussi ce qu'est réellement cette Métropole qu'on leur a tant vantée et ils s'organisent pour exiger une concertation et une participation active à l'élaboration des règles qui régiront demain leur environnement quotidien. Alors résolument, nous vous invitons, Monsieur le Président à inciter le Gouvernement à modifier, à réviser toute la réglementation concernant les Métropoles et plus particulièrement la nôtre dotée d'un régime dérogatoire prévu pour obtenir l'adhésion à sa création mais qui constitue en réalité un sérieux obstacle à son fonctionnement et à son efficacité par là même, à sa raison d'être.

Je vous accorde, Monsieur le Président, qu'il ne sera pas chose aisée d'obtenir de ce Gouvernement une oreille attentive à ce qui peut se passer dans le monde réel, un Gouvernement hors sol, muselant son opposition, ignorant les légitimes attentes des élus locaux et qui pousse les Français à battre le pavé et à bloquer le pays. Des Français qui veulent faire entendre leurs voix à un Président moins Président de la République que Président du Syndicat d'intérêt de la finance apatride !

Il faut avoir le courage de reprendre le pouvoir aux technocrates et aux idéologues, de simplifier, de mettre de l'ordre, de la cohérence dans tout cela, de rendre aux Maires leurs prérogatives car ils savent ce dont leurs communes ont besoin. Faute de quoi, les retards accumulés sous votre gouvernance risquent de perdurer au détriment de nos concitoyens qui, chaque jour, pâtissent de cette situation, ne trouvent les uns pas d'emploi, les autres pas de logement, perdent des heures dans les embouteillages et leur vie dans les miasmes de la pollution.

Monsieur le Président, il faut savoir prendre le temps d'aller vite !

*(Applaudissements)*

**Monsieur AMIRATY.**- Il se peut que l'intervention de M. Ravier soit surtout destinée à sa diatribe politicienne, moi j'interviendrai en réponse à sa partie d'intervention concernant le sujet à l'ordre du jour.

Ce qui est important, c'est que chaque commune puisse à l'intérieur de son Conseil municipal, avec sa population, travailler et proposer un PADD, c'est-à-dire un Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ça, c'est le projet politique de la commune. C'est le projet politique qui fait suite aux élections municipales et qui, normalement, peu ou prou, concrétise les propositions de campagne. C'est le projet

d'aménagement et de développement durable. Chaque commune présente son PADD en l'occurrence Conseil de Territoire 1 qui est discuté et approuvé. Je n'ai pas eu d'exemple de commune à l'intérieur du CT1 qui n'ait pas eu son projet politique totalement approuvé et suivi par la Métropole.

Quant à la cohérence des PADD des communes de toute la Métropole, elle est à rechercher bien sûr en perspective avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'agit de construire un territoire, non pas uniquement de considérer qu'il y a une frontière dans sa commune ou dans son territoire. On le voit en matière de transports avec le PDU. A quoi servirait que je présente un PDU de la ville de Gignac. Non, nous sommes dans un ensemble territorial beaucoup plus vaste et il convient de se préparer en vue de donner cette cohérence au futur SCoT métropolitain. Pour le reste, et j'en terminerai là, les volontés des communes ont toujours été respectées en matière d'aménagement de leur territoire.

*(Applaudissements)*

**Monsieur GUINIERI.**- Moi aussi, je voudrais apporter un élément de réponse à Stéphane Ravier. Ce rapport a toute sa place dans ce Conseil métropolitain. Il a fallu quand même une expertise des juristes pour savoir exactement ce qu'il en était en matière de compétence des territoires et de compétence de la Métropole sur le sujet des PLUi.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dit effectivement que la seule chose que le Conseil de Métropole ne peut pas déléguer, c'est l'approbation. Il semblait que le Conseil de Métropole n'était compétent que pour l'approbation. Or, le Code de l'Urbanisme dit que pour les établissements publics de coopération intercommunale...

Monsieur Ravier...

Si cela ne vous intéresse pas, ce n'est pas la peine de préciser.

**Monsieur RAVIER.**- Ce n'est pas parce que je ne vous regarde pas que je ne vous écoute pas.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Poursuivez Monsieur Guinieri, pour notre information à tous, c'est important.

**Monsieur GUINIERI.**- Pour ceux que ça intéresse, effectivement le Code de l'Urbanisme précise que ce sont les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui sont compétents à tous les stades de la procédure donc il était nécessaire de clarifier les choses et de prendre ce rapport.

En ce qui concerne la participation des communes, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus puisqu'à l'intérieur du Territoire, nous allons préciser au travers d'une délibération à la fois ce qu'était la collaboration entre l'intercommunalité, le Territoire et les communes et en même temps les modalités de concertation. Chacun a pu faire en sorte que les communes soient souveraines à chaque étape de la procédure pour délibérer et pour prendre en considération aussi bien le Projet d'Aménagement et de Développement Durable que les orientations, que les objectifs, que l'arrêt du PLUi et que son approbation donc il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Ce rapport a toute sa place dans ce Conseil métropolitain.



**Monsieur LE PRESIDENT**.- Peut-être que M. Pons va nous le dire aussi.

**Monsieur PONS**.- Monsieur Ravier pour répondre à votre intervention, j'avoue que je me suis un peu perdu dans les méandres entre le Pape, le PLUi, le SCoT et la rédemption... On était ensemble au voyage mais on n'a pas dû faire le même voyage.

Ceci étant posé, je pense, pour reprendre les propos de Frédéric Guinieri, que la méthodologie que nous avons adoptée au niveau de la Métropole, sans entrer dans des détails qui seraient fastidieux pour l'Assemblée après trois heures de délibérations palpitantes, je pense que l'intérêt qu'il y a d'avoir pris cette méthodologie, c'est justement que toutes les structures urbanistiques de la Métropole et donc la construction de cette Métropole, se font en concertation avec les mairies. Les Maires sont au centre du sujet. Il me semble que lorsqu'on construit les PLUi en passant par les Conseils de Territoire, évidemment, l'avis des Maires doit être respecté. Nous respecterons l'avis des Maires, nous ferons remonter cet avis à travers les structures en place et sachez, Monsieur Ravier, qu'à titre personnel, le Pape n'intervient pas dans mes décisions, par contre, la législation fait partie de mon fil directeur.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Ravier, on vous prend en flagrant délit d'amnésie car vous savez bien les choses. Vous feignez de les ignorer. Lorsque nous étions en plein débat avec le Gouvernement par l'intermédiaire des Préfets, qu'est-ce que j'ai voulu obtenir ? J'ai voulu obtenir, pour calmer l'animosité des Maires, que nous ayons une Métropole dérogatoire aux autres Métropoles françaises. Nous l'avons, en particulier, pour ce que l'on appelle le PLUi. Pourquoi avons-nous obtenu cela ? Pourquoi l'avons-nous discuté avec quelques amis et quelques collègues ici et avec M. Cadot, le Préfet de l'époque ? Les Maires restent maîtres de leur document d'urbanisme. Combien de fois, faudra-t-il vous le répéter ? Pour qu'un Maire soit mis en difficulté, il faudrait d'abord que le Conseil de Territoire se mette en opposition avec le Maire. Et si c'était le cas – mais on vient de le dire, ça n'a jamais été le cas en deux ans – alors, il faudrait voter ici et il faudrait un vote des deux tiers pour s'opposer aux Maires.

Avec la démonstration que vous avez voulu nous faire, digne d'un membre du Conseil d'Etat, je vous répète la solidité de ce que nous avons obtenu.

Ici, n'allez pas bousculer les choses, les Maires sont maîtres de leur document d'urbanisme. Si cela vous plait, tant mieux, si cela ne vous plait pas, tant pis !

*(Applaudissements)*

Heureusement que l'on entre dans la semaine sainte : *tes péchés te seront pardonnés...* Mais ce n'est quand même pas sûr...

*(Rires)*

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**53. URB 002-22/03/18 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas -  
Approbation de la modification n° 1**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**54. URB 003-22/03/18 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas -  
Approbation de la modification n° 2**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**55. URB 004-22/03/18 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubagne -  
Engagement de la procédure de modification n° 2**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**56. URB 005-22/03/18 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubagne -  
Engagement de la procédure de modification n° 3**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**57. URB 006-22/03/18 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubagne -  
Engagement de la procédure de modification n° 4**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**58. URB 007-22/03/18 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-de-  
Bouc - Bilan de la mise à disposition du public - Approbation de la  
modification simplifiée n°3**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**59. URB 008-22/03/18 CM - Instauration du droit de préemption urbain sur le  
territoire de la commune de Cuges-Les-Pins**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**60. URB 009-22/03/18 CM - Instauration du droit de préemption urbain sur le  
territoire de la commune de Saint-Zacharie**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

61. **URB 010-22/03/18 CM - Approbation de la création de l'affectation de l'opération d'investissement - Etudes pré-opérationnelles secteurs à enjeux de développement sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

62. **URB 011-22/03/18 CM - Résiliation du contrat de concession d'aménagement ZAC de la Gare entre la SPL "Terra 13" et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

63. **URB 012-22/03/18 CM - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Poursuite des opérations engagées par les Communes**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

64. **URB 013-22/03/18 CM - Mise en œuvre de l'avenant n° 9 à la convention du 18 décembre 1972 relative à la gestion et à l'extension du Marché d'Intérêt National de Marseille**

**Monsieur PONS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

- 64bis. **URB 014-22/03/18 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cadolive - Approbation de la Révision générale du POS, valant élaboration du PLU**

**Monsieur PONS**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur PONS**.- Je voudrais juste remercier la dame qui a ravivé nos souvenirs de Maguy Roubaud, cela nous a rajeuni de 50 ans. Merci Madame.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Et son blé de l'espérance que nous distribuons toujours d'ailleurs le jour de la Sainte Barbe.

## **ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET FORÊT**

### **65. ENV 001-22/03/18 CM - Proposition d'organisation de la compétence Energie au 1er janvier 2018**

**Madame ALIPHAT**.- Avis favorable.

**Monsieur AMIRATY**.- Je suis toujours gêné d'alourdir les débats, mais je voudrais signaler que la commune de Gignac-la-Nerthe est victime de ce que j'appelle être un véritable chantage de la part d'Enedis. Je m'explique.

Nous avons signé un contrat de mixité sociale avec l'Etat pour construire et produire du logement et notamment du logement social.

Enedis demande à la commune de payer le raccordement à la ligne haute tension qui serait conduite vers ces futures réalisations, ces futurs logements. Elle a envoyé un devis à la commune pour l'obliger à payer ce raccordement.

Or, l'article 18 de la loi de février 2000 indique 5 hypothèses dans le cas présent et aucune de ces hypothèses ne dit que c'est à la commune de payer. Seulement Enedis maintient sa facture et menace de ne pas fournir l'électricité aux 180 logements qui vont être livrés en septembre de cette année 2018.

Je suis victime d'un chantage : *Monsieur le Maire, soit vous payez ces factures, soit on ne met pas l'électricité.* Evidemment en responsabilité, je ne peux pas me permettre que les logements soient livrés sans électricité, plus de 180 logements inclus dans ce contrat de mixité sociale dont je vous rappelle que la livraison est pour septembre 2018. Me voici obligé de payer ces factures-là.

Après une analyse de notre cabinet d'avocats, ce n'est pas à la commune de payer car nous ne percevons aucune taxe, ni taxe d'aménagement, ni participation aux voiries et réseaux qui, d'ailleurs, a disparu depuis 2015. Je vais être obligé de faire l'avance. J'ai demandé à vos services, aux services du Conseil de Territoire qui sont en train de faire une analyse juridique. Il n'est pas question que je me tourne ni vers la Métropole, ni vers le Conseil de Territoire pour demander le remboursement, je paie à Enedis la facture que je n'ai pas à payer, je me retourne contre Enedis en demandant le remboursement mais je suis victime d'un chantage de la part d'Enedis qui est celui que je viens de vous décrire. M. le Préfet est prévenu.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Madame Aliphat pouvez-vous répondre à M. Amiraty. On peut mettre tous les services à disposition de M. le Maire et même saisir le Préfet.

**Madame ALIPHAT.**- Sur l'aide juridique, il faut que vous saisissiez tout le monde. Sur la démarche de dire, *je paie la facture et j'attaque ensuite Enedis*, c'est très louable de votre part, mais il faut quand même qu'il y ait une aide juridique.

Je suis intervenue auprès d'eux en disant que de toute façon on négociera de manière globale mais c'est tout à fait le type d'exemple qui me permet de dire que maintenant, il faut qu'on prenne la main sur ce secteur-là et qu'on soit de vrais clients avec de vraies forces de négociation et qu'on ne se laisse pas embarquer par des concessionnaires qui abusent de la situation.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Les services sont à la disposition de tous nos collègues et du Maire de Gignac en particulier. Et s'il faut dire quelque chose à M. Le Préfet, on va le lui dire, lui ne se gêne pas pour nous parler des communes carencées, de ceci et de cela, par conséquent nous pouvons attirer l'attention du représentant de l'Etat sur ces dysfonctionnements qui ne nous paraissent quand même pas acceptables.

**Monsieur CHARROUX.**- Merci Monsieur le Président de me laisser la parole. A propos de cette délibération, je souhaite simplement attirer votre attention sur les conséquences qu'elles pourraient entraîner sur la gestion et l'entretien décentralisé des réseaux de chaleur. Alors que la loi permet cette déconcentration jusqu'au 31 décembre 2019, la délibération, elle, propose de centraliser la mise en œuvre et le suivi des compétences dès aujourd'hui. Soit. Nous sommes entre 5 et 10 communes à être concernées, le but de mon intervention est donc de vous proposer, soit de sursoir au vote de la délibération, ce qui évidemment et je peux le comprendre, ne sera pas le cas, afin de permettre comme la loi le précise, aux Territoires de continuer à exercer cette compétence de proximité, soit de trouver des formes qui permettent, malgré la délibération, de laisser aux Territoires et aux communes le soin de s'organiser sous la responsabilité de la Métropole de manière territoriale, je précise, pour les réseaux de chaleur.

Je pense que cette intervention permet de préciser une préoccupation. J'ai pris acte, Monsieur le Président, de votre volonté de construire un dialogue respectueux avec les Maires si cher à notre collègue Jean-Pierre Serrus et j'ai confiance en l'issue de ce travail. Je vous en remercie d'avance.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Charroux, vous savez bien que c'est une tradition et qu'on est très attentif à ce que disent les 92 Maires qui siègent ici dans notre Assemblée. On va voter le rapport, mais nous sommes tout à fait disposés à dialoguer et voir comment on peut améliorer les choses s'il faut les améliorer.

**Madame ALIPHAT.**- Je suis très surprise par cette intervention car justement, sur l'ensemble des réseaux – 5 ont été repris par la Métropole – il y a une vraie discussion entre les services pour que chacune des personnes compétentes dans les Territoires continuent de travailler sur ces sujets avec les services. Cela s'est fait

avec M. Hernandez sur le Pays de Martigues, tout a été réglé techniquement pour qu'il y ait ce relais donc je ne comprends pas la remarque de M. Charroux.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- En tout cas, on s'y met quand même.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **CADRE DE VIE, TRAITEMENT DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT**

66. **DEA 001-22/03/18 CM - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires liées au pluvial dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018 pour le Territoire Marseille-Provence**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

67. **DEA 002-22/03/18 CM - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires concernant l'adduction de l'eau potable dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018 pour le Territoire Marseille-Provence**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Abstention de L. Talassinou

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

68. **DEA 003-22/03/18 CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'eau du territoire Marseille Provence et de son Règlement de Service de l'Eau**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur PELLICANI.**- Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir rappelé qu'aujourd'hui, j'étais en grève. Je voulais signaler que pendant que l'on est là, on n'a pas voulu faire la politique de la chaise vide nous les élus d'un groupe qui s'appelle *Métropole à gauche* parce que nos collègues manifestent par milliers sur la Canebière et dans les rues de Marseille. On est en solidarité avec eux mais en même temps, on est resté là pour vous apporter la contradiction.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Comme vous voyez, cela ne me fait pas maigrir, c'est cela qui m'inquiète !

**Monsieur PELLICANI.**- Monsieur le Président, chers collègues, Ce contrat a été signé le 31 octobre 2013, à la suite d'un contrat de 53 ans avec la Société des Eaux de Marseille dit SEM, c'est important car il y a longtemps eu une confusion dans l'esprit des Marseillais qui pensait que SEM signifiait Société d'Economie Mixte, ce qui n'est pas du tout le cas..

L'Assemblée a déjà examiné deux avenants et nous voici confrontés au troisième.

Vous avez refusé de choisir la régie à l'époque comme mode de gestion. Il a été mis en place en 2013 une société strictement dédiée, d'intérêt public local, dotée d'une comptabilité propre.

Malheureusement, une confusion dommageable a été maintenue. Malgré une structure où toutes les fonctions étaient exercées, un mode de « mutualisation » avec la société-mère, la Société des Eaux, filiale du groupe industriel de l'eau Véolia, a été créée, source de profits difficiles à chiffrer.

Permettez-moi de poser quelques questions :

Premièrement, dans ce 3<sup>e</sup> avenant, à l'inverse de la démarche initiale, il s'agit simplement d'acter à posteriori une mutualisation de produits, cette fois, de la SEMM, d'intérêt public local, vers la SEM, qui exerce son activité aussi en dehors du territoire métropolitain. Ces dispositions posent de nombreux problèmes juridiques qui, en cas d'approbation du texte, ne pourront être tranchés que par la justice administrative. Ces nouveaux produits, dont le chiffre d'affaire dépasse les seuils européens, ne devraient-ils pas faire l'objet d'une mise en concurrence ?

Je pense que le Président Jacquier qui souffre de ma présence à la Commission des DSP va me répondre.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il le peut.

**Monsieur PELLICANI.**- La deuxième question est celle de la « mutualisation » du personnel qui reste mystérieuse et pas claire.

Il y a une contradiction entre le nombre d'agents conventionnés de la SEM affectés à la SEMM dans le contrat et les annexes : 60 ou 77,1 équivalents temps plein? Que sont devenus les 76,49 équivalents temps plein « perdus » par la SEMM entre 2014 et 2016 ? Comment accepter que le personnel SEM détaché soit, comme dans le contrat de 1960, imputé sur la base d'une comptabilité analytique sujette à caution ?



Troisième question : comment traitez-vous réellement la question du rendement du réseau qui est de 82,80% à Marseille alors que la barre inférieure jusqu'en 2018 est fixée à 84,53% dans le contrat consolidé ?

Questions qui attendent des réponses comme celles évoquées par la Chambre Régionale des Comptes et le jugement du Tribunal Administratif de juin 2017 sur l'illégalité du paiement de 145 000 compteurs pour un montant de 2 154 426 euros .

Cet avenant n°3 aurait pu répondre à ces questions mais également préciser dans le nouveau prévisionnel d'exploitation de 2017, la nature et l'usage des 20 421 621 euros de profits supplémentaires réalisés par la nouvelle société, la SEMM les 30 premiers mois d'exercice alors qu'il (le nouveau prévisionnel) acte un bénéfice additionnel de 5422 euros an sans justification.

Les mutualisations croisées ne seraient-elles pas aussi « neutres » que l'affirme l'avenant ?

De nombreuses questions qui attendent des réponses.

Pour mémoire notre groupe n'avait pas voté la délibération de 2013 sur la délégation de service public.

Nous avons fait des propositions et notamment la mise en place d'un comité des usagers pour participer à la « gouvernance » du contrat. Puisque le choix de la régie avait été évacué, on avait fait une proposition pour élargir le contrôle et la participation des usagers.

Proposition restée sans réponse et l'avenant n°3 confirme la non prise en compte des usagers.

Quant au règlement de service, il n'intègre pas l'interdiction des coupures et du lentillage dans la résidence principale, consacré par la loi, l'avis du Conseil constitutionnel et la jurisprudence.

Notre Groupe ne peut pas accepter que la Métropole refuse aux habitants de son territoire l'accès à l'eau comme un droit humain.

De fait, comme nous l'avons fait en 2013, nous renouvelons notre opposition au contrat de DSP de 2013 en votant contre cet avenant n°3.

Merci pour votre attention religieuse.

**Monsieur MONTAGNAC.**- Monsieur le Président, je suis navré car mardi, nous avons eu ce même débat et trois personnes sont intervenues : Eugène Caselli, Carine Roger et le Président de la Commission. On avait eu le même débat lorsque Guy Teissier était Président de la Communauté urbaine. Je pense qu'il faudrait arrêter un jour de reparler toujours du passé.

Ensuite, Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer que M. Pellicani ne parle pas en son nom propre parce qu'apparemment, il apparaît que c'est M. Salazar-Martin...

Peut-être que M. Pellicani est compté aujourd'hui comme gréviste défilant alors qu'il est ici !

*(Rires et applaudissements)*

**Monsieur JACQUIER.**- A la Commission de Délégation de Service Public, M. Pellicani nous a posé la même question, les services lui ont répondu dans le détail et il a émis une réserve, il ne s'est pas opposé au dossier. Je vois qu'il y a une évolution. C'est peut-être le phénomène de grève qui fait qu'il est dans l'opposition à ce projet pour lequel il n'avait émis que des réserves.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Madame Djambaé demande la parole également.

*(Protestations)*

Chers collègues attention, il y a des lois maintenant.

**Madame DJAMBAE.**- Monsieur le Président, mes chers, collègues, notre intervention portera sur l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public 2013 signé avec la SEM. Une fois encore, nous sommes surpris que l'on nous soumette des documents qui demandent à chacun de nous, non seulement de rencontrer les services de la Métropole mais aussi ceux du délégataire. Et quand bien même, nous réussirions à réunir tous les éléments nécessitant l'étude complète de ce rapport, vous m'accorderiez tous, dans cet hémicycle, qu'il faut avoir une certaine expertise pour assimiler le contenu de l'ensemble de ce dossier. Faute de moyens techniques, financiers et humains, pour les groupes de l'opposition constitués et non-inscrits, il est difficile, pour nous, Monsieur le Président, surtout dans le temps imparti, même légal, d'avoir un échange équilibré et honnête avec vous.

Quoiqu'il en soit, un marché de l'eau et assainissement qui représente 3,2 milliards d'euros sur 15 ans, ne doit pas être pris à la légère. Or, ce marché qui fait l'objet de critiques de la part de toutes les instances juridiques, Chambre Régionale des Comptes, Tribunal Administratif et Parquet National Financier, aujourd'hui, vous nous demandez de le consolider par un avenant.

Peut-être alors, Monsieur le Président, nous direz-vous pourquoi, à l'opposé des intérêts des usagers, la Métropole a interjeté appel du jugement.

Rappelons que, parmi les critiques faites à propos du fonctionnement de cette DSP il y a l'histoire des compteurs facturés par la SEM à la Communauté urbaine alors qu'elle en était propriétaire ; d'ailleurs, nous souhaiterions connaître par avance à qui appartiendront les nouvelles installations, notamment celles mentionnées dans le présent avenant. Nous aimerions également que soit précisés les statuts et les conditions de travail du personnel qui œuvre au sein de cette délégation de service public.

Monsieur le Président, il semble que le règlement de service de la SEM n'intègre pas l'interdiction des coupures d'eau et du lentillage pour les occupants de leur résidence principale. Se pourrait-il que ce règlement ait été conçu au mépris de la Loi, de la décision du Conseil Constitutionnel et de la jurisprudence ? Comment se fait-il que

le Droit Humain à l'eau ait été ignoré par des rédacteurs qui, tout au long ont cherché à avantager cette entreprise ?

Enfin, s'agissant des profits de la SEM, ils sont trois fois supérieurs aux prévisions. Il serait peut-être temps d'alléger la facture de l'utilisateur et de nous informer sur le taux de rendement actuel de la gestion de cette eau.

Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous avez pu le constater, avant d'entrer dans cet hémicycle, des personnes, associations et ONG ont manifesté devant l'entrée de notre Conseil,

En effet, ce jeudi 22 mars est la Journée Mondiale de l'Eau, chacun de nous devrait se montrer soucieux de la problématique de l'eau dans le monde comme dans notre Métropole. Rappelons que sous la pression de nombreuses interpellations, la Métropole a lancé, le 19 juillet 2017, un appel d'offre d'un montant global de 9 400 000 euros pour mettre en concurrence une concession de service public qui stipule la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de sanitaires publics sur le territoire de Marseille.

Monsieur le Président, cette concession a été lancée dans l'opacité la plus totale. L'appel d'offre a été remporté par J.C. Decaux le 7 février 2018, pour une somme de 7 805 054 euros. Nous n'avons été consulté ni sur le mode de gestion par régie ou privé, ni sur la question de la gratuité, ni sur l'implantation des édicules, ni sur leur nombre, ni sur les modalités d'exploitation (automatiques ou non), mais des questions demeurent : respecterez-vous l'annonce faite de 60 toilettes publiques d'ici fin 2019 ? Les emplacements correspondent-ils à la demande, notamment pour répondre aux besoins de nos concitoyens SDF ?

Nous ne modifions naturellement pas notre critique concernant le mode de gestion de ces équipements que nous souhaiterions voir passer en régie. Cependant, aujourd'hui nous voulons surtout mettre l'accent sur la nécessité d'augmenter leur nombre, d'obtenir la gratuité de leur utilisation et de décider démocratiquement de leur implantation. Par ailleurs il reste nécessaire de prévoir la construction de douches publiques gratuites en nombre suffisant. Quant aux fontaines publiques prévues, quand fonctionneront-elles ?

Pour terminer, Monsieur le Président, chers collègues, nous concluons en rappelant que l'eau est un bien commun et non une banale marchandise et que, en conséquence, elle doit faire l'objet d'une approche démocratique à laquelle une gestion en régie correspondrait davantage qu'une gestion privée.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

**Monsieur CASELLI.**- Monsieur le Président, on peut être pour la régie, on peut être contre la DSP, mais je crois qu'en toute chose, il faut tenir compte des réalités. Tout d'abord, quelques précisions. S'agissant de ce contrat de l'eau et de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, des réponses extrêmement précises et extrêmement argumentées ont été faites par les services du Président Teissier qui m'a succédé à la Communauté urbaine et répondent de manière complète à toutes les questions en tordant le cou à des tas d'imprécisions.

Ceci dit que voit-on dans cet avenant n°3 ? Ce n'est que la suite logique de nombreux articles du contrat de DSP qui a été passé en 2013 entre la Communauté urbaine et la Société des Eaux de Marseille Métropole qui prévoyaient un contrôle exhaustif des flux financiers et des activités d'investissement du délégataire à travers la création de sociétés dédiées, ce qui embêtaient bien le délégataire.

Ces sociétés ont mis un temps certain à se mettre en place effectivement car elles posaient des problèmes au délégataire pour la mise en place nécessaire des moyens humains et matériels et surtout la mise en place d'un système comptable et informatique dédié qui pourrait nous permettre de façon analytique de regarder exactement ce qui se fait comme bénéfice au niveau du délégataire.

Tout cela fait partie de la vie d'un contrat avec ses nécessaires ajustements mais c'est bien sur la durée d'un contrat que l'on peut juger du niveau de résultat financier entre le délégataire et le délégant. La nouveauté dans cette délibération se situe surtout dans la création d'un outil supplémentaire de contrôle sous la forme d'un audit quinquennal à l'initiative du délégant à savoir la Métropole, ce qui est une garantie supplémentaire de transparence.

Maintenant que les sociétés dédiées sont véritablement opérationnelles, la Métropole va pouvoir se servir des clauses du contrat au niveau des conditions financières. Car le contrat comporte en effet des stipulations de nature à permettre de limiter les bénéfices du délégataire.

Tout d'abord l'article 87 qui définit une formule de révision des tarifs en intégrant un coefficient de productivité ensuite et surtout l'article 90 relatif à la révision des conditions financières d'exécution du contrat et à la limitation le cas échéant des bénéfices du délégataire à travers une comptabilité dit analytique des sociétés dédiées.

Pour information d'ailleurs, et pour comparer ce qui est comparable, le contrat antérieur à 2013 qui est un contrat fait d'avenants successifs pendant pratiquement 60 ans faisait ressortir un taux de marge de 9,24 au bénéfice du délégataire. Le nouveau contrat le plafonne au plus à 5%. Il est divisé quasiment par deux. Par comparaison, le taux du SEDIF, c'est-à-dire le grand organisme de l'eau de la région parisienne, se situait en 2015 à 9% contre moins de 5% ici, tout est dit je crois.

*(Applaudissements)*

**Monsieur GIBERTI.**- Monsieur Pellicani nous a avoué tout à l'heure qu'il s'était trompé de ligne, moi je crois que sur cette question, il s'est trompé de texte. M. Pellicani pense régulièrement que nous sommes là pour enrichir la Société des Eaux de Marseille. Nous sommes là, Monsieur Pellicani, avec Carine Roger et tous les services métropolitains, pour faire respecter ce contrat.

Depuis 2014, nous avons émis des mandats de pénalité pour un montant de 974 000 euros. Notre souci à nous est d'essayer de faire rentrer l'argent dans les caisses.

Pour en revenir à cet avenant, Monsieur Pellicani, il est relativement simple donc je vais essayer de vous le résumer en quelques mots. Premièrement, il fixe le nombre d'emplois dans la société SEMM à 382,5 emplois. Il fixe aussi les 60 emplois qui seront mutualisés. Il fixe la modification des travaux qui sont impératifs et

nécessaires en ce moment car ce sont des travaux de sécurité. Il fixe le fait de pouvoir implanter la cybersécurité qui doit être mise en place depuis juillet 2016.

Vous voyez, Monsieur Pellicani, notre souci est de répondre aux besoins de nos administrés. Notre souci c'est que nos administrés aient tous les matins l'eau au robinet. Croyez-moi, notre problème n'est pas obligatoirement de défendre la Société des Eaux de Marseille.

Je vais formuler un vœu Monsieur le Président. J'aimerais que d'ici la fin du mandat, Monsieur Pellicani, vous changiez d'avis et que vous soyez à nos côtés pour travailler avec la SEMM pour que cette compétence soit remplie de façon parfaite.

*(Applaudissements)*

**Monsieur PELLICANI**.- Monsieur le Président, une réponse à Maître Jacquier.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous venez de parler déjà... On va vous donner un micro mais accélérez, on n'est pas obligé d'écouter les mêmes choses.

**Monsieur PELLICANI**.- A la Commission de Délégation de Service Public, j'ai émis un avis réservé parce que M. Jacquier ne demande pas de voter. J'ai inscrit dans le PV un avis réservé et les motivations de l'avis réservé. S'il m'avait posé la question : êtes-vous pour ou contre...

**Monsieur LE PRESIDENT**.- D'accord.

**Monsieur PELLICANI**.- Je préfère le préciser, parce qu'on joue sur le juridique et après on médiatise des erreurs.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On vous donne acte de vos déclarations. Vous savez, dans ces affaires qui sont compliquées et sensibles, nous sommes très attentifs à tout : le contrôle de légalité, la Chambre Régionale des Comptes. Il nous est même arrivé de devoir répondre au parquet financier et fiscal. A ce propos, nous aurons bientôt la réponse, je ne crois pas qu'elle nous soit imputée, avec toute l'effervescence qui avait été donnée là-dessus. J'ai bon espoir car nous faisons les choses en règle Monsieur Pellicani.

Régie ou pas régie... vous voulez toujours la régie, vous voulez toujours tout cela. Il y a 20 ans que vous nous répétez la même chose, mais nous ne sommes pas d'accord.

Je mets aux voix ce rapport.

**Le rapport est adopté.**

Vote contre de L. Talassinos

Vote contre de C. Pellicani

Abstention du groupe Socialistes, Républicains, Démocrates et Apparentés

Abstentions de C. Capdeville, G. Charroux, M. Illac, E. Isidore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, A. Molino, P. Pin, M. Poggiale, G. Rosso

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

Abstention N. Djambae

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**69. DEA 004-22/03/18 CM - Approbation des dégrèvements sur des factures d'eau 2017 suite à une fuite sur les installations privées à Plan de Cuques**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**70. DEA 006-22/03/18 CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH)**

**Monsieur MOUREN**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**70bis. DEA 005-22/03/18 CM - Approbation du lancement d'un appel à projet pour la récupération et la valorisation matière des cartons des professionnels du centre-ville de Marseille**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**MER, LITTORAL ET PORTS, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES MARITIMES ET NATURELS**

**71. MER 001-22/03/18 CM - Présentation du rapport d'activité du Groupement Grand Pavois Organisation-SAFIM, délégataire de service public pour**

**l'organisation et l'exploitation du salon nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Les Nauticales à La Ciotat Edition 2017**

**Monsieur AMALRIC**.- Monsieur le Président, j'ai la procuration de M. Boré.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mme Vassal nous a dit où se trouve actuellement M. Boré, nous respectons tout à fait cela. J'en profite pour féliciter Mme la Présidente du Conseil départemental d'envoyer des élèves visiter ce triste lieu, aussi bien Auschwitz que Birkenau et même des élus, lorsque les élus ne connaissent pas ces lieux sinistres de l'histoire de l'humanité.

**Le Conseil prend acte du rapport.**

- 72. MER 002-22/03/18 CM - Présentation du rapport d'activité 2016, Carenes Services délégataire de service public en charge de l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe Rouge à Marseille**

**Monsieur AMALRIC**.- Avis favorable.

**Le Conseil prend acte du rapport.**

- 73. MER 003-22/03/18 CM - Présentation du rapport d'activité 2016, Nouvelle Aire délégataire de service public en charge de l'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge, à Marseille**

**Monsieur AMALRIC**.- Avis favorable.

**Le Conseil prend acte du rapport.**

- 74. MER 004-22/03/18 CM - Présentation du rapport d'activité 2016, de DG Services délégataire de service public en charge de l'avitaillement et du carénage sur le port de plaisance de Carry le Rouet**

**Monsieur AMALRIC**.- Avis favorable.

**Le Conseil prend acte du rapport.**

- 75. MER 005-22/03/18 CM - Demande de transfert de gestion de la part de l'Etat, d'une partie du domaine public maritime situé au "Port des Heures Claires" sur la commune d'Istres**

**Monsieur AMALRIC**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**76. MER 006-22/03/18 CM - Adhésion à l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA)**

**Monsieur AMALRIC**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani,  
Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,  
S. Ravier, M. Maunier

**VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS**

**77. VOI 001-22/03/18 CM - Approbation des modalités de mise en oeuvre de la concertation menée conjointement avec le Grand Port Maritime de Marseille pour la restructuration du terminal international à passagers à Cap Janet à Marseille (2ème et 16ème arrondissements)**

**Monsieur AMALRIC**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**78. VOI 002-22/03/18 CM - Autorisation donnée au Président de la Métropole pour déposer une demande d'autorisation de défrichement pour l'opération Pôle d'échange multimodal de la gare de la Ciotat-Ceyreste**

**Monsieur AMALRIC**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**CULTURE ET SPORT, GRANDS ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS**

**79. CSGE 001-22/03/18 CM - Organisation de l'évènement "La Lecture par Nature" 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur GAGNON**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



**80. CSGE 002-22/03/18 CM - Adhésion à l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD) et paiement de la cotisation 2018 - Désignation d'un représentant**

**Monsieur GAGNON**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. C'est le 17 mai que nous nous réunirons à nouveau.

*(La séance est levée à 12 heures 23).*